

REVUE D'HISTOIRE

**DES FACULTÉS DE DROIT
ET DE LA CULTURE JURIDIQUE**

LECTURES DE... N° 14 :

LA SOCIÉTÉ CONTRE L'ETAT
(Editions de Minuit, 1974)
de Pierre CLASTRES

Journée d'étude organisée le 13 mai 2023 à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, textes mis en ligne le 23 janvier 2026.

Pour citer cet article : Alain Guery, « L'Un dans tous ses États, de la chefferie à la royauté », *Revue d'histoire des Facultés de droit*, 2025, Hors série *Lectures de... n° 14 : La Société contre l'Etat* (Editions de Minuit, 1974), de Pierre Clastres.

En ligne sur :

<https://univ-droit.fr/recherche/actualites-de-la-recherche/manifestations/46682-lectures-de-la-societe-contre-l-etat-de-pierre-clastres-editions-de-minuit-1974>

L'UN DANS TOUS SES ÉTATS, DE LA CHEFFERIE À LA ROYAUTÉ

Alain GUERY

Directeur de recherches honoraire,
Centre national de la recherche scientifique
/Centre de recherches historiques

Les sciences sociales ont l'originalité d'utiliser un vocabulaire qui est un mixte de mots qui leur sont propres et de mots tirés de la langue courante, qu'utilisent nos concitoyens et la presse qui les informe, bien ou mal, qu'elle soit audiovisuelle ou imprimée. C'est le cas de mots comme *société*, *communauté*, *nation*, *marché*, etc., et c'est également celui du mot *État*. Ces mots sont nécessaires à chacun d'entre nous quand il évoque ses rapports à la vie sociale et à la vie publique. Ils le sont autant, pour le chercheur, à toute première approche d'une question de science sociale, ne serait-ce que pour en délimiter le domaine.

C'est pourquoi ils sont parfois abusivement considérés comme porteurs de concepts, alors que seuls certains mots, choisis ou forgés à ce titre, désignent en principe ces derniers pour les chercheurs. Délimitent-ils un *champ*, dans le sens que Pierre Bourdieu donne à une acception métaphorique du mot, celle de domaine intellectuel, compris de manière dynamique comme autonomisation progressive d'un domaine d'activité déterminant un microcosme social au sein du macrocosme social¹? Tout dépend de ce qu'ils recouvrent. Car ils sont aussi bien employés dans un sens englobant une totalité d'activités d'ordres et de buts différents qu'utilisés pour un certain nombre d'entre elles seulement, parfois centrées sur une seule finalité. Le chercheur mesure vite les difficultés de leur utilisation dès qu'il veut approfondir l'analyse des faits que ces mots évoquent.

¹ P. Bourdieu, *Séminaires sur le concept de champ, 1972-1975, Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 2013, n° 200.

C'est plus particulièrement immédiat dès qu'il veut faire une comparaison d'un même phénomène ou d'un fait relevant, pour nous, d'un même registre, mais pris à des époques différentes ou dans des contextes de civilisation et de culture différentes. Car ces mots superposent des significations multiples. S'il n'est pas attentif à l'usage qu'il en fait, le chercheur peut imperceptiblement changer la ligne de l'analyse aux diverses étapes d'un même raisonnement, en privilégiant, sans s'en apercevoir, l'une ou l'autre de ces significations. C'est là un des problèmes, parmi d'autres, de la « scientificité » des sciences dénommées « sociales », peut-être moins différent qu'il n'y paraît de celui qui concerne les sciences dénommées « exactes », lesquelles usent aussi de mots-problèmes de ce genre tout aussi nécessaires, mais en bien moins grand nombre. Les chercheurs pourraient utiliser ces mots aux sens variables en fixant chacun de ceux-ci dans une notion leur permettant une première approche d'un thème, d'un domaine de recherche, ou d'un sujet, à condition d'en préciser le contenu. Ils pourraient même en faire des conventions, en acceptant dans un premier temps de leurs recherches la sous-détermination de ce contenu. De fait, c'est tacitement le cas, mais sans qu'une signification générale soit admise ni même souhaitée par tous comme commune et partagée.

I. L'*État* des lexicographes

De cette situation témoignent les difficultés des lexicographes pour appréhender les significations diverses du mot *état*. Après avoir rappelé que le mot vient du latin *status*, et avant d'avoir dressé la liste des sens renvoyant à des situations particulières et à des documents écrits descriptifs de questions diverses, ces auteurs procèdent en donnant un ordre qui leur semble cohérent aux diverses occurrences du mot. Cette méthode simple permet d'observer qu'en fait, celles-ci renvoient toutes, directement ou indirectement, à l'idée de statut social.

C'est l'approche choisie par Jean Nicot (1530-1604), dans son *Thrésor de la langue françoise tant ancienne que moderne*, publié en 1606, après son décès, et considéré comme le premier dictionnaire de la langue française, au sens plein de l'expression. Il y consacre deux longues notices au mot *estat*, l'une l'employant au singulier, l'autre au

pluriel. Dans la première, il cible ses occurrences quand *état* rend compte de la condition ou de la situation des personnes selon leur rang social ou leur fonction sociale. Il distingue celles-ci des usages dérivés du même mot qui rendent manifeste ce statut social à partir des moyens et des objets que les bénéficiaires de ce statut mettent en œuvre pour en maintenir les effets, y compris quant à leur apparence et à leur prestance. Dans la seconde notice, il reprend à l'envi la même antienne mais en la centrant sur le cas des *trois estats* qui structurent la vie sociale différenciée du royaume. L'*État*, au sens politique où nous l'entendons encore, ne figure que dans la mention rapide, en passant, de l'expression *status regni*, « l'état du royaume », au début de la première notice, et dans le court « historique » des assemblées des « estats » qui termine la seconde. Mais ce n'est pas le sens dans lequel l'entendaient les sujets du roi de France au XVI^e siècle. Le contexte des notices renvoie l'expression *status regni* à la situation et à la condition où se trouve effectivement le royaume dans tel ou tel contexte historique, et les assemblées « des estats » ne font que conclure la description de ceux-ci sans renvoyer explicitement à l'idée, à la notion, ni à l'organisation d'un *État*, au sens où nous l'entendons encore aujourd'hui.

La première définition générale de ce qu'est un *Estat* tel que nous le comprenons encore, explicite bien que très large, apparaît un siècle plus tard, dans le *Dictionnaire universel Contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les Termes de toutes les sciences et les arts...*. L'ouvrage a été rédigé par Antoine Furetière (1619-1688) et publié en 1690, à La Haye et à Rotterdam, chez Arnout et Reinier Leers, là aussi après le décès de son auteur. Cette définition, sans rappeler l'origine du mot dans le latin *status*, figure d'emblée en tête de la notice unique consacrée au mot *estat* : « Royaume, Provinces ou estendue de pays qui sont sous une même domination ». Par « domination », il faut entendre ici l'idée positive de « puissance », au sens que conservait toujours ce mot il y a peu en parlant des « grandes puissances » pour désigner les Etats militairement forts. Par les exemples qui suivent cette définition, le mot *Estat* est utilisé au pluriel, même dans le cas du roi de France, mais avec une majuscule : « Les Estats du Turc, du Roy d'Espagne, sont fort estendus ; ceux du Roy de France sont fort unis et peuplez ». Le deuxième paragraphe décline, exemples à l'appui, une classification

de ces *Estats* selon les caractéristiques de leur régime politique : « Estat monarchique, Estat démocratique, Estat oligarchique, Estat aristocratique ». Les suivants recensent les principales expressions usant de ce mot *Estat*, en ce sens politique, laissant peu de place aux autres occurrences encore en usage. Cette définition du dictionnaire de Furetière et, souvent, l'organisation de la notice ont été reprises par la suite, pratiquement jusqu'à nous, dans les dictionnaires et les encyclopédies postérieurs. La phrase de la définition a parfois été complétée ou scindée, son vocabulaire a été aménagé ou corrigé, selon les nécessités politiques et historiques du moment de leur diffusion, principalement aux XIX^e et XX^e siècles : ainsi, « domination », du fait du sens trop péjoratif pris par ce mot dès le XVIII^e siècle, a vite fait place à « autorité » ou à « autorité politique ».

Il convient d'être attentif aux sens que les lexicographes retiennent pour les mots qu'ils ont recensés dans les dictionnaires anciens. Si ces mots sont encore en usage à la publication de ces dictionnaires, les rédacteurs ne disent que rarement quelque chose du moment et des circonstances de leur apparition et de leur évolution et ne citent que très peu les ouvrages qu'ils ont consultés pour établir leurs notices. Ces dictionnaires sont des œuvres de longue haleine qui empruntent, en le signalant rarement, à des ouvrages antérieurs nombreux et divers. Jean Nicot élabora son *Thrésor de la langue françoise* sur la base d'un dictionnaire précédent, le *Dictionnaire françois-latin, autrement dit les Mots françois avec les manières d'user d'iceux, tournés en latin*, ouvrage de Robert Estienne (1503-1559), que celui-ci avait édité pour la première fois dès 1539 et qui a été réédité plusieurs fois au cours du XVI^e siècle, avec l'aide et parfois des ajouts de Jean Nicot. Les travaux d'élaboration de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie françoise*, commencés en 1638 sous la direction de Claude Fabre de Vaugelas (1685-1650) ne se sont terminés qu'en 1694, avec sa publication². C'est cette lenteur qui a motivé Antoine Furetière à s'en démarquer. Le *Dictionnaire de l'Académie* fait suivre une liste d'occurrences du mot pris comme « disposition dans laquelle se trouve une personne, une chose, une affaire » par une autre qui rend compte du mot signifiant : « Gouvernement d'un peuple vivant sous la domination d'un Prince,

² *Dictionnaire de l'Académie françoise, dédié au Roy*, Paris, Coignard, 1694.

ou en République ». *Gouvernement* désigne là « un pays où s'étend le pouvoir de gouverner » (Furetière), à savoir un *estat*. La notice de l'Académie française entérine de manière significative cette égalité de sens en faisant suivre sa définition par des exemples utilisant le mot *estat* à la place de celui de *gouvernement* : « Estat Monarchique, Démocratique ou populaire, Aristocratique ».

Cet usage de mots l'un pour l'autre qui en fait des équivalents, à partir d'un sens dérivé de l'un sans que ce soit le cas de l'autre, ne doit pas surprendre. Il a été fréquent dans les textes écrits à la charnière des XVI^e et XVII^e siècles, grand moment de nombreux *tractés* politiques et juridiques. C'est aussi le premier moment de l'apparition d'un domaine nouveau, qui en est encore seulement à chercher à s'autonomiser en se nommant au milieu de ces derniers, auquel Antoine de Montchrestien (1575-1621) donnera un nom, celui d'« économie politique »³. Des hésitations du vocabulaire employé, rendent compte, par exemple, les usages parallèles de *commerce* et de *trafic*, ce dernier n'ayant nullement le sens péjoratif qui le démarquera du premier après cette période, ou encore du mot *police* mobilisé alors dans un sens équivalent de *politique*, et qui eux aussi se distingueront l'un de l'autre après cette période.

Ainsi, trouve-t-on le mot *estat* et le mot *gouvernement* utilisés l'un pour l'autre dans l'ouvrage de Pierre d'Avity (ou Davity ou encore Daviti, 1573-1640), *Les Estats et empires et principautés du monde*, publié pour la première édition à Saint-Omer en 1614⁴, quand *gouvernement* commence à prendre la même connotation politique qu'*estat*, qu'il perdra un peu plus tard. Les dictionnaires postérieurs à ces usages les reprennent souvent et nous les retrouvons dans leurs éditions ultérieures, alors que les sens de ces mots ont déjà changé, quand ils n'ont pas été abandonnés. C'est pourquoi il faut comprendre cette

³ A. de Montchrestien, *Traité de l'économie politique* (F. Billacois éd.), Genève, Droz, 1999 [1615] ; cf. aussi N. Panichi, *Antoine de Montchrétien. Il circolo dello Stato*, Milano, Guerini e Associati, 1989, et les contributions concernant cet auteur dans A. Guery (dir.), *Montchrestien et Cantillon. Le commerce et l'émergence d'une pensée économique*, Lyon, ENS Éditions, 2011.

⁴ Le titre de l'ouvrage de P. Davity dit tout et parfois plus que son contenu ne traite vraiment : *Les Estats, Empires et Principautés du monde représentez par la description des pays et mœurs des habitants, richesses des provinces, les forces, le gouvernement, la religion et les princes qui ont gouverné chacun Estat, avec l'origine de toutes les religions et des ordres militaires, par le sieur D.R.V.Y. gentilhomme de la chambre du roi, augmenté d'un sommaire chronologique de l'histoire des papes, empereurs et princes souverains*, Paris, Olivier de Varenne, 1619 ; autre édition, Paris, chez Henault, La Vigne, Gaultier, La Coste, 1630, 1048 p.

notice consacrée au mot *estat* par l'Académie française comme proche de celle de Furetière, bien qu'elle semble lui donner un sens plus restreint, celui de « gouvernement », quand Furetière envisage l'État comme pays défini par son régime politique. *Gouvernement* n'a commencé à acquérir le sens exclusif qui est encore le sien aujourd'hui que dans le courant de la seconde moitié du XVII^e siècle, quand l'usage de le partager avec celui désignant tout régime politique a été abandonné.

La définition de l'*État*, donnée par le dictionnaire de Furetière en 1690, résulte donc d'une déjà longue mais relative stabilité de contenu, remontant à la fin de la grande crise du XIV^e siècle. Cette stabilité va traverser les siècles suivants en venant jusqu'à nous. Au XVIII^e siècle, la multiplication des dictionnaires qui suivent le modèle donné par Furetière⁵, repris jusqu'à son contenu par la première édition en 1704 du *Dictionnaire de Trévoux*, mais après avoir été expurgé de ses notices portant atteinte au dogme catholique selon ses initiateurs jésuites, n'y change rien. Le renouvellement de la formule inaugurée par *l'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, entreprise entre 1751 et 1772 sous la direction de Diderot et d'Alembert, qui ne dédaignent pas nombre d'emprunts au *Dictionnaire de Trévoux*, n'apporte rien de neuf sur ce point. Il en va de même des ajouts, corrections, amendements et remaniements des éditions successives du *Trévoux* et de ses concurrents, sans oublier les éditions « pirates » ou les contrefaçons de l'un et de l'autre⁶.

Un bon exemple de cette relative stabilité sur le long terme de la définition de l'*État* est sa reprise par les éditions successives du *Larousse du XX^e siècle en six volumes*. Dans celle publiée à Paris de 1928 à 1933, la notice consacrée à l'*État* le définit comme une « étendue de pays soumise à un même statut politique ». Elle précise ensuite que le mot *État* désigne tout autant la « forme de ce statut politique » et donne à cette occasion les exemples de « l'*État monarchique* » et de « l'*État démocratique* ». Aujourd'hui, nous ferions plutôt de ces « statuts » politiques des « régimes » politiques. La notice signale que

⁵ Ce phénomène ne concerne pas que la France. Pour n'en donner qu'un seul exemple, le *Lexicon Technicum*, dictionnaire anglais de John Harris, publié à Londres en 1710 et réédité de nombreuses fois, a pour base le *Dictionnaire universel* de Furetière.

⁶ M. Leca-Tsiomis, *La guerre des dictionnaires. Le « Trévoux » aux sources de « l'Encyclopédie »*, Paris, CNRS Éditions, 2023.

le mot *État* peut aussi signifier par raccourci « le gouvernement de l’État », ou encore « l’administration supérieure de l’État », sens plus restreint du mot qui, dans son usage courant, est venu lui aussi jusqu’à nous en devenant de plus en plus fréquent. La suite de la notice décline les utilisations du mot dans nombre d’expressions qui font sens en diverses circonstances historiques dont l’État a été l’enjeu, telles « raison d’État », « affaire d’État », « coup d’État », etc.

La partie encyclopédique de la notice du Larousse est consacrée à un résumé des formes variées que l’État a prises, dans cette définition, selon les circonstances, les sociétés et les cultures, au cours de leur histoire. À cette occasion, son auteur prend position sur l’apparition de l’État :

Tant que les individus ou même les familles vivent sans reconnaître une autorité supérieure continue, il n’y a pas d’État. À partir du moment où un chef peut se faire obéir par un groupe qui, au lieu de se disperser à sa mort, continue d’observer une même autorité commune, à partir de ce moment, l’État existe⁷.

Cette description succincte des raisons de l’apparition de l’État dans l’histoire est de simple raisonnement, opéré à partir de ce que nous savons des sociétés « à État ». Elle repose sur l’émergence d’une « autorité supérieure » qui s’incarne dans un « chef », qui est l’embryon de l’État et elle est toujours fondée sur la seule définition de l’État comme « pays soumis à même statut politique ». Le problème est qu’elle permet de désigner, en creux, toute société antérieurement existante à cette émergence et à cette définition par un vide de ce qui, malgré cela, reste une des caractéristiques fondamentales de ce qui organise les sociétés par la suite, dans l’histoire : l’État. De telles sociétés sont des sociétés « sans État » et donc, en l’absence de « statut politique », sans cet art de se gouverner qu’on appelle « politique », au sens strict et profond du mot. Ce manque est devenu leur caractéristique première, ce qui entraîne le déni d’une caractérisation des sociétés primitives pour ce qu’elles sont, selon ce qu’elles pensent être et veulent être, par orientation du questionnaire de l’ethnologue et de l’anthropologue à partir de ce qui

⁷ Notice « État » du *Larousse du XX^e siècle en six volumes*, Paris, Larousse, édition de 1930, vol. 3, p. 304-306 ; le nom de l’auteur de cette notice ne se trouve pas dans la liste des auteurs des notices en fin de volume.

est d'emblée considéré, au mieux, comme leur devenir inéluctable, au pire, comme leur absence de devenir envisageable. L'enjeu étant une entrée dans l'histoire, et donc dans le monde des civilisations, dont la présence de l'État serait le totem.

II. De la société primitive sans État à la société primitive contre l'État

Pierre Clastres écrit dans une période relativement fastueuse pour les sciences sociales. Non parce qu'elles sont alors tout à fait reconnues comme domaine légitime du savoir scientifique, mais parce qu'elles sont en voie de l'être dans les institutions de recherches. C'est le temps fort des débats autour du structuralisme, de la mise en discussion d'un marxisme encore très présent dans beaucoup de travaux, de la montée en puissance concomitante de la sociologie allemande, via l'œuvre de Max Weber, le tout accompagné des relectures des œuvres des grands auteurs qui en découlent. C'est aussi le moment de la renaissance d'une *philosophie du sujet*, contestant la prééminence de la *philosophie du soupçon* jusqu'alors dominante dans les sciences sociales depuis la Seconde Guerre mondiale : Marx, Freud, Nietzsche, ce dernier pouvant être réclamé comme référence dans les deux camps. C'est encore le moment d'une extension du domaine de l'anthropologie, jusqu'alors majoritairement cantonnée dans le sillage des travaux des ethnologues. L'histoire est au cœur de ce mouvement intellectuel par la reconnaissance pleine et entière de l'*École des Annales*, qui atteint alors une renommée internationale et médiatique. Divers auteurs de cette École d'historiens, tels par exemple Jacques Le Goff et Emmanuel Le Roy Ladurie, ouvrent la voie à une anthropologie historique. C'est aussi le temps des premiers essais de la réinterprétation de l'histoire de la pensée politique et d'un retour à l'histoire politique, jusqu'alors assez négligée par cette même *École*, à l'aune de ces nouvelles approches savantes⁸.

Le recueil de textes de Pierre Clastres : *La société contre l'État*⁹, est un appel ouvert et explicite à une anthropologie respectant le projet

⁸ A. Guery, « L'histoire des idées politiques entre l'ère du soupçon et l'ère du sujet : les *Annales* en difficulté », *Vers une histoire sociale des idées politiques* (Ch. Gaboriaux et A. Skornicki dir.), Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2017, p. 29-41.

⁹ P. Clastres, *La société contre l'État*, Paris, Minuit, 1974.

et le programme des fondateurs de ce qu'il est désormais convenu de nommer l'*École française de sociologie*, mais renouvelés par ces nouvelles sources d'interrogations et les nouvelles approches méthodologiques qui en découlent. Durkheim et Mauss intégraient les approches psychologiques, sociologiques, économiques, à leurs travaux, mais en les unissant par un caractère d'anthropologie sociale. Cette volonté affirmée, sans être toujours affichée, en donnant une unité de ton et d'esprit aux nouvelles manières d'envisager l'ensemble de ces nouvelles sciences ayant les sociétés comme objet, n'a pas été pour rien dans leur percée au sein des savoirs académiques, ni pour la réputation internationale de leurs travaux. Elle n'exclut pas pour autant des approches aux caractères méthodologiques plus formalisés mais délimités, de démographie, d'économie, au contraire. Cela n'exclut pas plus leurs analyses de la vie politique de leur temps, ni ne les amène à s'abstenir de s'y engager, plutôt à gauche, mais toujours en gardant fermement une boussole démocratique¹⁰.

Dans les articles qui précèdent celui qu'il a intitulé « La société contre l'État », qui a donné son titre au recueil, Pierre Clastres fait la démonstration d'une même inspiration : l'ensemble garde toujours une visée anthropologique, mais également politique. Et les éditeurs du recueil posthume d'articles écrits postérieurement à celui-ci ne s'y sont pas trompés en l'intitulant *Recherches d'anthropologie politique*¹¹. Pierre Clastres n'exclut pas pour autant les apports d'écoles de sciences sociales aux fondements diversifiés. Dans l'article intitulé « La société contre l'État », où la critique de l'économie de subsistance comme économie non développée prend la moitié du texte, l'influence du livre de Marshall Sahlins, *Stone Age Economics*, paru en 1972, est perceptible¹². Sous le label explicite d'*anthropologie économique*, cette critique amène son auteur à inverser le sens du fameux rapport entre infrastructure et superstructure du marxisme, en montrant qu'en fait, ce rapport est tout à fait interprétable par une approche d'*anthropologie politique*, qui englobe très bien celle d'*anthropologie économique*, alors que l'inverse n'est pas possible.

¹⁰ M. Mauss, *Écrits politiques* (M. Fournier éd.), Paris, Fayard, 1997.

¹¹ P. Clastres, *Recherches d'anthropologie politique*, Paris, Seuil, 1980.

¹² M. Sahlins, *Âge de pierre, âge d'abondance. L'économie des sociétés primitives*, Paris, Gallimard, 1976.

Pierre Clastres utilise le mot *État* comme l'utilisait toute la recherche en sciences sociales de son époque, et comme elle l'utilise encore le plus souvent aujourd'hui, c'est-à-dire dans un sens général et sous-déterminé généré par sa définition ancienne, datant du XVII^e siècle, aux racines remontant au XV^e siècle, devenue canonique, mais demeurée trop large autant qu'imprécise malgré quelques retouches liées aux circonstances politiques changeantes. Il en va également ainsi des incises et remarques qui émaillent le texte du beau livre rapportant son enquête sur les *Indiens Guayaki*¹³, réalisée lors d'un séjour d'un an. Il en va de même de celles qui ponctuent les textes des articles repris dans le recueil intitulé *La société contre l'État*, qui doit ce titre au dernier d'entre eux, seul inédit, car écrit comme le point d'orgue de tous les autres.

Mais, par le mouvement qu'il insuffle à son texte, on peut observer que s'il ne précise pas le contenu qu'il donne à ce mot *État*, c'est avant tout parce qu'il n'a pas besoin de le faire. En effet, s'agissant d'une société déjà définie comme « sans État », une telle précision de définition serait sans intérêt. C'est comme cela que nous pouvons comprendre son approche et son raisonnement. Ils ne relèvent pas d'une hypothèse contrefactuelle, qui ne peut être utilisée à l'envers : introduire l'État là où il n'y en a pas pour voir ce qui changerait¹⁴, car ce résultat-là est déjà connu. Pour Pierre Clastres, si la société primitive « sans État » relève du simple constat, ce dernier n'emporte pas pour autant définition de ce qu'elle est selon ses caractéristiques propres, qui, seules, pourraient expliquer cette absence d'État. Il récuse donc toute définition de cette société par ce manque, y compris, surtout et d'abord, pour les conséquences qu'elle entraîne en termes de « société inférieure »¹⁵.

¹³ P. Clastres, *Chroniques des Indiens Guayaki. Ce que savent les Aché, chasseurs nomades du Paraguay*, Paris, Plon, coll. Terre humaine, 1972.

¹⁴ Partir d'une hypothèse contrefactuelle consiste à retirer sciemment une donnée d'un modèle ou d'un raisonnement afin d'en évaluer l'impact effectif d'un point de vue causal dans le résultat observé d'un point de vue empirique. Cette approche a surtout été celle des « cliométriciens » de la *New Economic History* aux États-Unis. Cf. M. Lévy-Leboyer, « La "New Economic History" », *Annales E.S.C.*, t. 24, n° 5, 1969, p. 1035-1069.

¹⁵ Par exemple, dès le titre du livre de Lucien Lévy-Bruhl, *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, Paris, Alcan, 1910, livre réputé, qui a connu neuf rééditions successives, la dernière en 1951.

D'autant que ce manque d'État accompagne d'autres manques, dans un rapport de causalité qui ne peut être connu que par projection de celui observé dans les sociétés « à État ». Ces manques se constatent que par comparaison avec les sociétés dites « historiques », ils ne font donc réellement sens que pour ces dernières, mais non pour la société primitive. Aux questions que pose l'absence d'État dans les sociétés primitives, qui arrêtent vite l'enquête en induisant un questionnaire ethnographique biaisé, par projection des caractères connus des premières sociétés « historiques » que sont les sociétés « à État », il substitue celles de savoir comment et pourquoi la société primitive fait exception, et pourquoi précisément cette exception qu'est l'absence d'État.

Devenue célèbre dans les milieux savants intéressés par la chose politique, la thèse de Pierre Clastres est mieux connue que sa démonstration. Pour lui, la caractérisation de la société primitive comme « sans État » ne suffit pas à la définir. Ce constat ne relevant que d'un « comment », il n'admet pas que ce « comment » ne soit pas suivi d'un « pourquoi ». De plus, ce « comment » est négatif, établi par simple soustraction à notre « comment », qui fait sonner celui-ci comme positif, induisant la « société à État » comme supérieure à la « société sans État », sans autre inventaire de l'une comme de l'autre ni explication de ce qui a permis le passage de l'une à l'autre. Pourtant, pour Pierre Clastres, des réponses à ce « pourquoi » des « sociétés sans État » existent, dès lors que l'on retourne l'approche des caractères propres à la société primitive en les abordant de manière positive, en dehors de ce que « sans État » entraîne par sa présence en arrière-fonds du questionnaire.

Pour peu que l'anthropologue interroge ainsi les observations de l'ethnologue, il peut vite s'apercevoir que ce « sans État » est le résultat d'un « contre l'État », dont il est la simple conséquence, sans être aucunement fondamental au point de qualifier une société. Tenant à la manière de la société primitive de se penser et de se vivre collectivement, qui empêche la possibilité même de l'émergence de l'État, on peut même dire qu'il en est la finalité assumée. Il résulte d'une vie sociale qui n'est ni fortuite ni contingente, mais le fruit de principes et de pratiques sociaux qui intègrent les interrogations la concernant et les solutions qui y sont trouvées. Il existe donc une vie politique, dans ces sociétés, au sens que lui donne Cornélius

Castoriadis de « l'activité collective, réfléchie et lucide visant l'institution globale de la société comme telle »¹⁶. Si cette vie politique n'y est pas perçue, c'est seulement parce que la société primitive n'inclut pas l'idée de pouvoir politique tel que nous l'entendons, c'est-à-dire séparé de la société. Mieux, elle récuse les principes, les normes et les critères qui pourraient favoriser l'émergence séparée d'elle d'un tel pouvoir, donc de l'État, en quoi elle s'est bâtie *contre* l'État. Le cas de la *chefferie*, dont l'existence même semble contredire cette thèse, illustre pourtant sa validité. Ce qui fait d'un membre de la société primitive un chef est le prestige, acquis par ses dons oratoires, comme par ses dons de biens matériels divers. Mais cette générosité ne lui donne aucun pouvoir particulier de quelque ordre que ce soit. Elle fait de lui le représentant de sa tribu, qu'il présente comme un ensemble social soudé dont il fait partie, auprès des autres tribus.

À partir de ce bouleversement analytique capital montrant que la société primitive avait déjà un caractère politique, qui lui a permis de contrer l'émergence de l'État, l'histoire et la science politiques ne peuvent plus envisager leurs recherches sur les sociétés « à État » en partant du contre-exemple résiduel ou si lointain de la société primitive « sans État ». Si des sociétés ont pu vivre institutionnellement en contrant l'émergence de l'État, celui-ci ne devient qu'une forme possible de la vie politique, ni historiquement obligatoire, ni permanente et durable ; elle peut même n'être que transitoire. Ce changement de matrice d'analyse n'a pas échappé à Pierre Clastres quant à ses conséquences sur l'histoire politique et sur l'analyse des politiques contemporaines. C'est pourquoi sans doute a-t-il fait une incursion dans l'univers de la « société à État », mais en s'inscrivant dans le sillage d'Étienne de La Boétie (1530-1563) et de son *Discours de la servitude volontaire*, autrement titré *Le Contr'un*, écrit vers 1548, à l'âge de dix-huit ans donc, auteur et texte auxquels il rend un vibrant hommage dans une contribution postérieure¹⁷.

¹⁶ C. Castoriadis, *Carrefours du labyrinthe*, vol. 3, *Le Monde morcelé*, Paris, Seuil, coll. Points, 1990, p. 135.

¹⁷ P. Clastres, « Liberté, Malencontre, Innommable », postface à É. de La Boétie, *Le discours de la servitude volontaire* (texte établi par P. Léonard), suivi de *La Boétie et la question du politique* (textes de Lamenais, P. Leroux, A. Vermorel, G. Landauer, S. Weil, P. Clastres et Cl. Lefort), Paris, Payot 1976, p. 229-246 ; repris dans P. Clastres, *Recherches d'anthropologie politique*, Paris, Seuil, 1980, p. 111-125.

Quand, par de très rares exceptions, Clastres entrouvre la grosse boîte des significations multiples du mot *État*, il en tire le seul exemple de *l'État monarchique d'Ancien Régime*. Rappelant son entreprise intellectuelle, il écrit qu'elle est de « cerner l'espace du politique dans les sociétés sans État », en s'appuyant alors sur les descriptions concordantes des premiers découvreurs de la société primitive au XVI^e siècle. Ceux-ci la décrivent : « Sans foi, sans loi, sans roi », inversion de l'adage « Une foi, une loi, un roi », apparu en France au moment des guerres de Religion. Plus loin, il souligne : « Ce peut être même le critère de distinction : une société est primitive si lui fait défaut le roi, comme source légitime de la loi, c'est-à-dire la machine étatique »¹⁸. Notons que cette remarque exceptionnelle laisse de côté la foi religieuse et qu'elle lui sert d'argument à la distinction fondamentale entre la *chefferie* et la *monarchie*, cette dernière succédant à la première dans l'histoire de l'humanité. Mais ce faisant, si cette distinction continue de s'adresser aux ethnologues et aux politologues, elle met en cause quatre autres sortes de spécialistes : les historiens des religions, du droit, de la vie sociopolitique des monarchies et les spécialistes de philosophie politique. Toutes les sociétés « à État » qui suivent la société primitive étant des monarchies, ceux-ci sont embarqués dans le grand projet qui sous-tend l'œuvre de Pierre Clastres : celui d'une anthropologie unifiant des sciences sociales trop dispersées pour rendre compte fidèlement de l'homme vivant en société si elles persistent, elles aussi, à ignorer la dimension politique que porte toujours la vie en société.

III. L'État des historiens

Le problème, dès lors, est d'abord renvoyé au mot *État*, à ses usages et à sa relative indétermination, quand ces spécialistes l'utilisent. La philosophie politique reprend cette indétermination, plus particulièrement quand elle use d'ouvrages de référence en traduction, en faisant souvent comme si le mot *État* était de contenu et de sens invariants depuis l'Antiquité. Les mots *polis* pour les philosophes grecs de l'Antiquité, *civitas* et *respublica* pour les Romains, sont le plus souvent traduits par *État* dans leurs ouvrages de référence. Durant la longue période, qui va du Bas Empire romain

¹⁸ P. Clastres, *La société contre l'État*, *op. cit.*, p. 175.

au Bas Moyen Âge, on trouve dans les textes les expressions de *status republicae*, *status imperii*, *status regni*. Pour autant, dans toutes ces expressions, le mot *status* ne veut encore rien dire d'autre qu'« état dans lequel se trouve » la chose publique, l'empire, le royaume, le règne. Dans la seconde moitié du XII^e siècle, on commence à parler de *status regis*. Mais *status regis* désigne encore le plus souvent la condition dans laquelle se trouve le roi en considération de sa situation matérielle, selon les biens qu'il possède et les droits qu'il détient sur les biens d'autrui.

En Angleterre, on trouve, durant la même période, comme équivalent de *status regis*, l'expression *status coronae*. Ces expressions laissent la place au mot *Common-wealth* à partir de février 1649, lorsque la monarchie est abolie en Angleterre. C'est la première tentative d'évitement du mot *État* et de son remplacement par un mot rendant plus précisément compte de ce que souhaitaient les révolutionnaires anglais comme autorité souveraine et appareil administratif, en le référant explicitement à la notion de *bien commun* et même plus précisément à une interprétation nouvelle de celle-ci comme *bien-être commun*, restée quasiment la seule à ce jour. Le mot diverge quelque peu de ce sens après 1660 et le retour de la monarchie, en laissant la place qu'il occupait au mot *state*. Est-ce une raison pour le traduire par *État* quand des penseurs aussi importants que Hobbes l'ont utilisé systématiquement, au lieu de *status republicae* ou de *respublica*, ou même de *state* dont il rappelle qu'il en connaît l'existence en quelques passages seulement ?¹⁹

Le mot « État », tel que nous l'employons, rend-il compte véritablement de toutes ces expressions où nous voyons l'*État* à partir de « notre » État, lorsque nous les rencontrons dans les textes d'archives ou ceux d'auteurs anciens, pour les utiliser ensuite sous cette autre forme dans des raisonnements ? Il faut attendre le

¹⁹ Dans sa traduction du *Léviathan* de Hobbes, Gérard Mairet choisit la traduction de *Commonwealth* par *État*, à partir de l'idée que ce grand texte questionne les conditions d'existence de l'unité du corps politique. Cf. T. Hobbes, *Léviathan*, Gallimard, coll. folio essais, 2000, p. 58. Dans sa traduction publiée en 1971, François Tricaud avait choisi de traduire *Commonwealth* par *république*. Voir Hobbes, *Léviathan*, Paris, Sirey, 1971. Pour ma part, il me semble que s'il questionne effectivement ces conditions, c'est en référence à celle toute particulière du *bien commun*, transformé en *bien-être commun* dont l'*État* ne peut être que l'outil. Cf. A. Guery, « L'*État*, l'outil du bien commun », *Les Lieux de Mémoire* (P. Nora dir.), t. III, *Les France*, vol. 3, *De l'archive à l'emblème*, Paris, Gallimard, 1992, p. 818-867.

XIII^e siècle pour que, par *status regis*, on puisse entendre, par examen de son utilisation dans les documents, la fonction, l'office, et la dignité royale. Il faut même la seconde moitié du XIII^e siècle, pour que, chez les jurisconsultes, *status* prenne le sens plus déterminé de « statut », passant de celui du prince à celui du groupe qu'il forme avec ceux de son entourage qui le conseillent ou l'aident dans l'exercice de son pouvoir. Le sens de « pouvoir » ou de « puissance » particulière, propre au roi et à lui seul, ainsi qu'à son maintien en cet « estat », apparaît dans les textes du XIV^e siècle. Vers la fin de ce siècle, le mot *estat* ou *celui*, déjà, écrit avec une majuscule : *Estat*, est utilisé pour désigner un groupement humain soumis à une même autorité.

Mais il faut attendre le XV^e siècle, plus riche de développement institutionnel qu'on ne l'a dit par comparaison avec le XVI^e siècle, pour que le mot prenne majoritairement, vers la fin du siècle, le sens qu'on lui connaît encore. Quand les érudits du XVI^e siècle usent de l'expression *status regis et regni*, « l'état du roi et du royaume », ils attribuent l'expression à l'*Énéide* de Virgile, tout en lui conservant le sens acquis à la fin du XV^e siècle. Et ils font de même avec les expressions latines telles que *status civitatis* et *status rei publicae*, qu'on trouve chez d'autres auteurs de l'Antiquité latine. À partir de la publication des *Six livres de la République* de Jean Bodin en 1576, l'autorité qui « domine », aurait dit Pierre Clastres, sera souvent qualifiée d'« autorité souveraine », qui s'exerce sur l'ensemble d'un peuple ou d'un territoire. C'est ainsi que le mot *Estat*, employé seul, en se fixant peu à peu dans les usages de la langue française, prend le sens politique moderne qu'on lui connaît encore aujourd'hui²⁰.

Les historiens ne sont pas en reste avec les autres spécialistes de sciences sociales dans l'usage large du mot *État*. Les titres de leurs ouvrages en témoignent. Le plus ancien d'entre eux serait *L'État pharaonique* de l'Égypte antique²¹. En restant aux États qui ont marqué l'histoire du continent européen, à *L'État grec*, succède *L'État romain*, *L'État byzantin*, *l'État barbare*, *L'État carolingien*, *l'État féodal*, avant que nous arrivions à *l'État moderne*. Dans son livre plusieurs fois réédité : *L'État grec*, Victor Ehrenberg se sert du mot *État* pour

²⁰ Si l'expression d'*État-Nation* ne s'y trouve pas, plusieurs passages des *Six livres de la République* rapprochent l'*État* de la *Nation* comme entités pouvant être réunies en une seule sous une même autorité souveraine.

²¹ D. Valbelle, *Histoire de l'État pharaonique*, Paris, PUF coll. Thémis Histoire, 1998.

recouvrir les divers régimes politiques qu'a connus la Grèce dans l'Antiquité²². Prenant en compte la longue histoire de l'ancienne Rome, Léon Homo rompt d'abord avec ce label. Il refuse *a priori* de recouvrir de ce seul mot *État* les principes et les institutions qui ont caractérisé le pouvoir politique d'une *Cité* qui, sur des siècles, est devenue le cœur du seul empire ayant jamais régné sur l'ensemble du pourtour méditerranéen. Mais *in fine*, il fait de ce long processus institutionnel une évolution dont la fin constatée est l'existence d'un *État*²³. Dans son *Histoire de l'État byzantin*, Georg Ostrogorsky laisse de côté l'histoire institutionnelle proprement dite de Byzance pour privilégier les liens de son histoire politique avec son histoire sociale afin d'expliquer les réussites et les échecs de cet empire romain prolongé en Europe orientale²⁴. Bien que Bruno Dumézil se défende de relancer le courant « romaniste » de la continuité entre l'Empire romain déclinant en Europe occidentale et les royaumes barbares qui s'y sont installés, il en justifie l'idée en montrant que, si la « fonction publique » – c'est son expression – du Bas-Empire romain s'est dégradée par ses successives transformations, elle s'est perpétuée durant tout le Haut Moyen Âge occidental, jusqu'à la fin du IX^e siècle. Il peut donc désigner ces royaumes comme étant des *États barbares*²⁵. On retrouve là une interprétation que Louis Halphen avait donnée, dès 1939, du régime politique du seul Empire carolingien, qu'il n'hésitait pas à considérer comme un *État* et même, un peu plus tard, en 1947, comme un *État moderne*²⁶.

L'expression *État moderne* est ainsi lâchée dès l'immédiate après seconde guerre mondiale dans les débats historiographiques. Qu'ils la reprennent ou non, nombre d'historiens du Haut Moyen Âge occidental restent sur cette même idée d'un État comme phénomène

²² V. Ehrenberg, *L'État grec*, Maspéro, 1976 [1958].

²³ L. Homo, *Les institutions politiques romaines. De la cité à l'État* (1927), Paris, Albin Michel, 1970.

²⁴ G. Ostrogorsky, *Histoire de l'Empire byzantin* (1940), Paris, Payot, 1956, souvent réédité.

²⁵ B. Dumézil, *Servir l'État barbare dans la Gaule franque. Du fonctionnariat antique à la noblesse médiévale (IV^e-IX^e siècles)*, Paris, Taillandier, 2013.

²⁶ L. Halphen, « L'idée d'État sous les Carolingiens », *Revue Historique*, 1939, n° 185 ; repris dans *À travers l'histoire du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1950, p. 92-104 ; Id., *Charlemagne et l'Empire carolingien*, Paris, Albin Michel, 1947, rééd. 1995, p. 141-142, 156 et 159.

historique de longue durée²⁷. Aussi Claude Nicolet, spécialiste de l'histoire romaine de l'Antiquité, intéressé par l'héritage que cette histoire a laissé dans l'ensemble de la civilisation européenne, jusqu'à l'époque contemporaine, a-t-il repris le dossier de ses collègues de même spécialité que la sienne à l'aune de ces travaux traitant de périodes postérieures, pour ouvrir un débat qui vient jusqu'à nous. Les historiens de la période moderne de l'Europe sont unanimes pour témoigner de la matrice romaine de nombre d'institutions sur lesquelles ils se sont penchés, à commencer par la royauté et l'empire, l'idée de *res publica*, mais aussi le droit, les finances, les modes d'approvisionnement urbains, etc. Selon Claude Nicolet, l'*État moderne* est donc apparu dès le début de la période impériale de l'Empire romain, sous ce qu'il appelle le « siècle d'Auguste », à peine un demi-siècle en fait, entre 31 av. J.-C. et 14 ap. J.-C. Il en repère l'origine dans la réorganisation de l'administration impériale naissante à partir des questions soulevées par la maîtrise de vastes territoires après leur conquête, quand la connaissance des hommes qui les peuplent et des décisions à prendre pour leur gouvernement l'emportent sur les seules considérations politiques liées à la vie de la Cité de Rome proprement dite²⁸.

Le livre de Claude Nicolet paraît après le premier moment de la mise en œuvre du programme de recherches sur la *Genèse de l'État moderne*, lancé d'abord en France à partir de 1984, à l'initiative du Centre National de la Recherche Scientifique²⁹. Il ne pourra véritablement être connu des participants des tables rondes internationales tenues à Paris en septembre 1987, année de sa parution, puis en mars 1988, sur une aire de civilisation qui imposait d'en connaître la problématique, puisque ces réunions étaient consacrées à la *Genèse de l'État moderne en Méditerranée*³⁰. La reprise de l'enquête sur ce même thème sous l'égide de la Fondation

²⁷ Cf. R. Folz, *L'idée d'Empire en Occident du V^e au XIV^e siècle*, Paris Aubier, 1953, p. 25-46 ; P. Riché, *Les Carolingiens, une famille qui fit l'Europe*, Paris, Pluriel, 1983, p. 130-135.

²⁸ Cl. Nicolet, *L'inventaire du monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris, Fayard, 1987.

²⁹ J.-Ph. Genet (éd.), *L'État moderne : Genèse. Bilans et perspectives. Actes du colloque tenu au CNRS à Paris les 19 et 20 septembre 1989*, Paris, Éditions du CNRS, 1990 ; *Genèse de l'État moderne*, n° thématique d'*Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 118, 1997.

³⁰ *Genèse de l'État moderne en Méditerranée. Approches historique et anthropologique des pratiques et des représentations*, Rome, Publication de l'École française de Rome, n° 168, 1993.

Européenne de la Science à partir de 1993³¹ ne lui sera pas plus favorable, pas plus que le programme de recherche internationale sur l'*État au Haut-Moyen Âge*, soutenu par l'Académie des Sciences d'Autriche³². Les idées développées par Claude Nicolet dans son livre n'ont guère été prises en compte pour élargir la chronologie de ces Actions Thématiques Programmées, selon la qualification que leur donnait en France le C.N.R.S. Un axe commun de réflexion à l'ensemble des contributions proposées a ainsi été laissé de côté, un axe sans doute nécessaire à l'identification sociale et politique de ce qui fonde l'*État*, permettant, à partir d'elle, d'en dresser une typologie.

C'était en effet sans compter avec les débats intenses sur la notion de *féodalisme*, qui ont divisé le monde des historiens, pas seulement des médiévistes, dans l'après seconde Guerre mondiale, des années 1950 aux années 1970, en particulier sur l'existence d'un *État féodal* qui, vu sous un autre angle, pouvait s'envisager sous la forme d'un *féodalisme d'État*³³. Lors de ces débats, l'interprétation marxiste de l'Europe féodale avait poussé ses feux en interrogeant l'extension de la notion de *féodalisme* à des périodes au-delà du Moyen Âge, notamment avec la dichotomie constatée entre une Europe occidentale voyant s'effacer le servage, au contraire d'une Europe centrale et orientale le voyant renaître sous la forme d'un « second servage »³⁴.

La ligne de démarcation entre ces deux Europe de l'époque moderne étant assez proche de celle qui séparait alors l'Europe en deux blocs aux régimes économiques et politiques antagonistes, faisait de la place qu'occupait l'*État* dans l'une et l'autre période un

³¹ W. Blockmans, J.-Ph. Genet, Ch. Muhlberg, « The Origin of the Modern State. Additional activity of the European Science Foundation », *L'État moderne : Genèse*, op. cit., p. 285-303.

³² S. Airlie, W. Pohl, H. Reimniz (éd.), *Staat im frühen Mittelalter*, Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 2006 ; W. Pohl, V. Wieser (éd.), *Der frühmittelalterliche Staat – europäische Perspektiven*, Wien, Verlag der Österreichische Akademie der Wissenschaften, 2009.

³³ Un point relativement récent sur cette approche a été fait par J.-Ph. Genet, « État, État moderne, féodalisme d'État : quelques éclaircissements », *Europa e Italia. Studi in onore di Giorgio Chittolini*, Firenze, Firenze University Press, 2011.

³⁴ Parmi une bibliographie abondante, cf. W. Kula, *Théorie économique du système féodal. Pour un modèle de l'économie polonaise, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris/La Haye, Mouton, 1970. L'auteur n'utilise pas la notion de « second servage », mais celle de travail par corvée.

enjeu qui n'était pas toujours que de pure érudition. Il en allait de même avec la tentative d'application de la notion de *féodalisme* à l'histoire de civilisations extra-européennes, en Asie et en Afrique principalement, contemporaine de l'affirmation politique des peuples dits alors du *Tiers-Monde*. Si certains de ces peuples avaient déjà constitué leur État, d'autres menaient encore des guerres pour leur indépendance, guerres dont le but était l'institution de l'État qu'ils envisageaient de créer à la suite de leur décolonisation. Au moment où se réalisait l'Action Thématique Programmée du C.N.R.S., à partir de 1984, ces débats semblaient plus ou moins éteints, mais leur retentissement demeurait encore dans le bagage intellectuel des générations d'historiens concernés par le sujet de l'État dit « moderne ».

Marc Bloch avait déjà posé le problème en 1939 dans son grand livre sur *La société féodale* :

Nous parlons volontiers d'États féodaux. Assurément, la notion n'était pas étrangère au bagage mental des doctes. Les textes prononcent quelquefois le vieux mot de *respublica*. À côté des devoirs envers le maître proche, la morale politique reconnaissait ceux qui s'imposaient vis-à-vis de cette autorité plus haute. [...] La liste serait longue des activités qui nous apparaissent inséparables de l'idée d'État et que les États féodaux, pourtant, ont radicalement ignorées.

Deux derniers très courts chapitres achèvent le livre, l'un (tome II, livre deuxième, chapitre V) intitulé « Reconstitution des États : Les évolutions nationales », et l'autre (livre troisième, chapitre II) : « Les prolongements de la féodalité européenne. 1. Survivances et reviviscences. 2. L'idée guerrière et l'idée de contrat »³⁵.

État féodal : les deux mots résonnent comme étant antinomiques. L'expression est néanmoins utilisée par tous les historiens. L'idée est que, si la féodalité participe d'un fort affaiblissement de l'État dont elle a hérité, sans aller jusqu'à l'empêcher de se maintenir sous une forme monarchique ou impériale, mais en lui ayant fait perdre un grand nombre de ses prérogatives aux profits d'instances de pouvoirs exogènes, cet aspect antinomique doit être tempéré, ne serait-ce que

³⁵ M. Bloch, *La société féodale*, Paris, Albin Michel, coll. L'évolution de l'humanité, vol. 1 *La formation des liens de dépendance*, 1939 ; vol. 2 *Les classes et le gouvernement des hommes*, 1940, rééd. 1968, p. 563 pour la première citation et p. 581, 613, et 617 pour les suivantes.

par la place qu'occupait encore l'État dans « le bagage mental des doctes », même si ces derniers ne le nommaient pas encore l'*Estat*. La position des monarques au sommet de la hiérarchie féodale, sans se départir du titre de roi, n'est nullement incompatible avec l'idée que subsiste un *État*, si rétréci soit-il dans ses prérogatives, ses fonctions et l'effectivité de ses pouvoirs.

L'État féodal est d'abord une expression inventée par les historiens pour nommer cet État « résiduel » de la période féodale. Il combine la mémoire d'un principe supérieur, justifiant la forme de pouvoir éminent qui en découle, mémoire construite et entretenue par « les doctes » pour renforcer le pouvoir du plus grand des féodaux, avec la reconstitution plus pratique d'un État à partir d'éléments propres à la féodalité, mais détournés de leur but et de leur fonction initiale. Il s'agit de rappeler que demeure pour tout pouvoir supérieur l'impératif du maintien de la cohésion de la société, même si c'est au prix de ce qui ressemble à un bricolage idéologique.

Ce genre d'opération sur des principes et des pratiques de pouvoir n'est pas propre à la société féodale, loin de là ! Et ceci implique que l'historien ne soit pas dupe, dans l'analyse de la période « moderne », de ce qui apparaît comme tel, alors qu'il ne s'agit que d'aménagements à partir d'éléments déjà là durant la période médiévale et parfois même auparavant. Pour autant, si la documentation révèle bien ce type de bricolage, elle révèle aussi un très lent réveil de ce que nous appelons « l'État », qui s'accélère seulement dans les trois derniers siècles du Moyen Âge. Ce qui implique un « manque », constatable dès que l'historien détourne son intérêt de l'entourage proche du roi pour le porter sur les autres pouvoirs qui décident de la manière d'exister de la société, plus particulièrement sur l'Eglise. Manque effectif, selon nos critères, mais manque relatif et sans comparaison possible avec celui qui a permis de qualifier la société primitive de société « sans État », et encore moins avec la possibilité démontrée par Pierre Clastres d'en donner pour cause efficiente d'être une société « contre l'État ».

Malgré tout, la question d'un Moyen Âge « sans État » a été posée³⁶. Aborder la question par un manque résulte en fait d'une

³⁶ Il l'a d'abord été en d'autres termes, du fait de l'avance italienne dans ce processus de civilisation européenne que les historiens appellent « la Renaissance », par F. Chabod, « Y a-t-il un État de la Renaissance ? », *Actes du colloque sur la Renaissance*, Paris, Vrin, coll. De

définition de l'*État* différente selon les historiographies. Pour les historiens français, il y a *État* dès qu'il y a reconnaissance d'une autorité supérieure, continue et séparée, par un peuple³⁷. Cette définition française, on l'a vu, est devenue canonique, courant à travers les dictionnaires des XVII^e au XX^e siècles synthétisant les définitions d'ouvrages antérieurs. À partir de là, les recherches ont porté principalement sur les caractères d'un pouvoir royal centralisé et sur son articulation avec des pouvoirs locaux qu'il place dans sa dépendance, jusqu'à les phagocytter parfois, ou qu'il crée si le besoin s'en fait sentir. Dans ce dernier cas, l'aspect bureaucratique de ces créations et de leur implantation s'efface derrière les rapports sociaux liés à celles-ci dans les études les concernant.

À l'opposé, dans les travaux allemands ou même anglais, la définition de l'*État* s'appuie prioritairement sur l'idée de superstructure organisatrice fonctionnant à partir d'une bureaucratie hiérarchisée³⁸. Selon la définition française, il est possible de parler d'*État* dès le haut Moyen Âge, et d'établir une jonction avec un *État* romain préexistant. Selon la définition de l'historiographie allemande, il ne peut y avoir d'*État* avant la fin du Moyen Âge, faute de trouver auparavant de fonctions purement bureaucratiques instituées. L'histoire de l'*État* relève en France de l'histoire sociale avant de s'attacher à l'histoire de l'organisation procédurale des pouvoirs politiques ; elle appartient en Allemagne à l'histoire de l'organisation des pouvoirs administratifs avant de relever de l'histoire sociale. Que toutes ces manières d'approcher et de concevoir l'histoire de l'*État* se recoupent, qu'elles se rejoignent sur différents points permettant des comparaisons sur des thématiques communes, portant sur des séquences temporelles communes, ne modifie pas l'influence de cet ordre des facteurs d'analyse sur le fait de savoir s'il y a *État* ou non dans des cas relativement semblables.

Pétrarque à Descartes, t. III, 1958, p. 57-78 ; A. Grunin, « Le Moyen Âge, une époque sans État ? Construire le passé au présent », *Perspectives médiévales*, 40, 2019.

³⁷ « Le mot *État* n'existe pas ; mais la chose existe » puisqu' « il y a *État* dès qu'il y a, sur un territoire, une population obéissant à un gouvernement », B. Guenée, « Y a-t-il un *État* des XIV^e et XV^e siècles ? », *Annales E.S.C.*, 26^e an., n° 2, 1971, p. 399-406.

³⁸ W. Blockmans, « Les origines des États modernes en Europe, XIII-XVIII^e siècles : état de la question et perspectives », *Visions sur le développement des États européens. Théories et historiographies de l'État moderne* (W. Blockmans et J.-Ph. Genet éd.), Rome, École française de Rome, 1993, p. 1-6.

IV. L'État de la période contemporaine : la Nation, l'État et le citoyen

Nous retrouvons ces deux manières d'aborder définition et caractérisation de l'État dans les cours que Pierre Bourdieu lui a consacrés de 1989 à 1992³⁹. Il les nomme « État 1 » et « État 2 », en montrant leur complémentarité : « l'État 1 (s'entend) au sens d'appareil bureaucratique de gestion des intérêts collectifs » et « l'État 2 au sens de ressort dans lequel l'autorité de cet appareil s'exerce »⁴⁰. Les historiens de l'État des passés lointains ne se retrouvent pas dans ce remontage, que seuls, ceux de l'*État moderne* s'entendant comme *État de la période moderne* et plus encore ceux de l'*État de la période contemporaine* peuvent mettre à jour à partir de leurs archives. Mais en fait, la synthèse des deux définitions qu'opère Bourdieu ne concerne que l'*État contemporain*, celui qui est le nôtre aujourd'hui. L'expression qui vient à l'esprit en lisant ce passage est celle de « machine étatique », chère à Pierre Clastres, mais le rapprochement qui en résulterait conduirait à une erreur d'interprétation. Compte tenu des approches totalement différentes du phénomène étatique que l'expression suppose chez chacun de ces auteurs, notamment en termes de pouvoir exercé au sein de la société et sur la société, mieux vaut y renoncer. En effet, Pierre Bourdieu part du caractère insaisissable, voire impensable, de l'État.

Si nous avons une difficulté particulière à penser cet objet, c'est qu'il est – je pèse mes mots – presqu'impensable, [...] l'État étant – si tant est qu'il ait une existence – un principe de production, de représentation légitime du monde social.

Il oppose ensuite deux autres définitions antagonistes de l'État, issues de la pensée philosophique. La première apparue dans l'histoire est « celle que les États donnent d'eux-mêmes », à savoir cette « croyance première » d'être une « institution destinée à servir le bien commun ». En fait, cette « représentation ordinaire » de l'État selon Pierre Bourdieu vient du monde ecclésiastique ; elle est née dans la pensée scolastique, plus particulièrement développée chez

³⁹ P. Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992*, Paris, Seuil, Coll. Raison d'agir/Cours et travaux, 2012.

⁴⁰ *Ibid.*, Cours du 25 janvier 1990, p. 58.

Thomas d'Aquin (1225 ou 1226-1274). Elle est un jalon important des tentatives de contrôle indirect du « pouvoir d'État » par l'Église, en lui assignant une raison d'être chrétienne permettant la justification de celui-ci⁴¹. Sous l'expression de « bien public », Pierre Bourdieu en fait la « véritable idéologie » du « service public », idéologie produite par les « agents de l'État ». Comme bien des mots utilisés dans les débats politiques, « idéologie » y prend souvent un tour péjoratif. Il faut donc rappeler qu'« idéologie » désigne d'abord tout système d'idées coordonnées constituant un corps de doctrines comme fondement d'un comportement individuel et/ou collectif.

La seconde définition, dont fait partie la version marxiste, est l'inversion de la première : l'État est « un appareil de contrainte, de maintien de l'ordre public, mais au profit des seuls dominants » et non du *bien commun*. « État divin » contre « État diabolique » donc, selon le respect de ce qui fonde le *bien commun* ou selon son non-respect, son contournement ou son détournement par l'instrument du pouvoir d'État. Pierre Bourdieu, qui dit situer sa vision de l'État à mi-chemin de l'une et de l'autre de ces définitions antagonistes, résume ce qu'il présente seulement comme un *a priori* savant qui orientera ses travaux sur l'État, par un rapprochement avec ce que dit Durkheim de la religion : « une illusion bien fondée »⁴². Pour lui,

L'État est le nom que nous donnons aux principes cachés, invisibles, de l'ordre social, et en même temps de la domination à la fois physique et symbolique comme de la violence physique et symbolique⁴³.

L'État, donc, relèverait d'une « fiction collective » secrétée par le « monde social ». Il serait une autoproduction de la société en termes de principes fondant l'ordre qui y règne. Mais il serait tout autant l'expression de la domination et de la violence qui y existe, sous une

⁴¹ Dans la pensée scolaire médiévale, la notion de *bien commun*, qui vient jusqu'à nous, est référée au *souverain bien* que représente le Dieu chrétien. Les principes de *bien public* et d'*intérêt général* y trouvent une source, et en découlent donc en grande partie. Ils apparaissent aujourd'hui comme leur laïcisation, bien qu'ils relèvent aussi d'autres influences philosophiques ultérieures. Cf. A. Guery, « L'État, l'outil du bien commun », *Les Lieux de Mémoire* (P. Nora dir.), t. III, *Les France*, vol. 3, *De l'archive à l'emblème*, Paris, Gallimard, 1992, p. 818-867.

⁴² É. Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, PUF, coll. Quadrige, 1994 [1912], p. 31-66.

⁴³ P. Bourdieu, *op. cit.*, Cours du 18 janvier 1990, p. 13-19.

forme ou sous une autre. Par le premier aspect, un rapprochement de cette vision de l'État avec celle de Pierre Clastres semble pouvoir permettre un débat. Mais ce serait tout aussi trompeur que dans le cas précédent, dans la mesure où il buterait sur l'idée d'instance séparée de pouvoir s'exerçant sur la société, en surplomb d'elle et hors d'elle, telle que Pierre Clastres définit l'État, même si c'est par défaut.

Mettre en cause l'une ou l'autre de ces approches savantes de l'État reviendrait à pouvoir les soumettre au jugement de ceux qui le vivent aujourd'hui et de ceux qui le vivaient hier. Les premiers réfèrent l'ensemble de principes fondant la démocratie moderne à la *nation*, dans la définition que lui a donnée la Révolution française, plutôt qu'à l'État, qu'ils considèrent, en démocratie, comme l'instrument de la mise en pratique de ces principes dans leur vie sociale, au sens englobant de l'expression, c'est-à-dire tant dans leur vie économique, que dans leur vie culturelle, sanitaire, éducative, écologique, etc. Peut-on dissocier sur l'État sans prendre en compte ce qui justifie son existence même : la *nation*? Un des signes des caractères reconnus à une société politique est donné par le sens accordé au mot *nation* de manière concomitante au mot *État*.

Si nous rouvrons les dictionnaires cités plus haut à ce mot de *nation*, nous sommes frappés par la proximité de ses définitions avec celles du mot *État*. « Nation : nom collectif, qui se dit d'un grand peuple habitant une certaine étendue de terre, renfermée en certaines limites ou sous une même domination », c'est-à-dire, rappelons-le, sous une même puissance, écrit Furetière (1690) et « Nation : terme collectif, tous les habitants d'un même Estat, d'un même pays, qui vivent sous mêmes lois et usent de même langage », renchérit le dictionnaire de l'Académie française (1694). Ces définitions ouvrent la voie au sens d'abord politique du mot *nation*, tel que la redéfinira la Révolution française, à savoir le peuple s'organisant politiquement par l'exercice de sa propre souveraineté. Une *nation* qui est donc au fondement de la démocratie moderne, ce qu'il faut toujours rappeler, aujourd'hui plus que jamais, tant les silences, ignorants, entretenus ou même intéressés, sur cette définition sont sources de confusion, voire de désinformation, entretenant la stérilité agitée de la vie politique contemporaine. C'est cette définition politique de la *nation* qui met celle-ci à l'abri de toute définition ethnique ou religieuse qui

ont pu être les siennes, avant 1789, comme à l'écart de toute forme réactionnaire et/ou totalitaire, d'où qu'elle vienne, depuis. Enquêter sur la manière de comprendre l'*État* aujourd'hui revient donc toujours à prendre en compte ce qui le lie à la *nation*. En France, depuis la Révolution française, ce lien se traduit par le titre de *citoyen*, dont l'usage perdu, voire ridiculisé quand il est rappelé, donne la mesure de l'effectivité de l'exercice politique qu'il devait garantir.

Aujourd'hui, *citoyen*, *concitoyen*, *citoyenneté* sont des mots ignorés, volontairement ou non, du débat politique, tant par la plupart des « analystes » et des « experts » en politique que, de manière plus grave, par les « responsables » politiques eux-mêmes, de la « droite » comme de la « gauche », en passant par le « centre ». Toute référence à la *Déclaration des droits de l'homme* néglige quasi systématiquement son titre exact, qui est « *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* ». Est-ce par hasard que ceux qui hantent les médias préfèrent exprimer ce que pensent « les gens » au mieux, « les anonymes » au pire, en s'adressant à leurs *concitoyens* pour leur signifier qu'ils ne comprennent pas où est véritablement leur intérêt ? La seule faute qu'ils reconnaissent est d'avoir manqué de « pédagogie ». Ainsi, s'ils demandaient à ces grands enfants que sont leurs concitoyens de commenter les notions de « service public » et de « bien public » comprises comme « idéologie » de ceux qui en sont « les agents », sans doute ces derniers, qualifiés de « populistes », seraient-ils capables de répondre que c'est le discours qu'ils entendent des « experts » et des « responsables » du monde politique, plutôt que celui des employés de mairie, des médecins et des infirmières hospitaliers, des professeurs des écoles, etc. qui, à leurs oreilles, relève véritablement de « l'idéologie », telle qu'ils comprennent le mot en reprenant le mésusage qu'en font les médias. Ceux d'entre eux qui sont les « agents » de ces services publics, seraient capables d'affirmer qu'ils se sentent au service du « bien commun », du « bien public », et non pas au leur propre. La confirmation de ces réponses a été magistralement donnée il y a peu, quand une épidémie nouvelle a frappé le monde.

Alors oui bien sûr, il est aussi question de domination dans l'exercice du pouvoir d'*État* ; l'expression est déjà présente, on l'a vu, dans la première définition de l'*Etat*, quand celui-ci n'était pas encore qualifié de « moderne ». Mais il peut y être aussi question de la liberté,

de l'égalité et de la fraternité de *concitoyens*, questions éminemment politiques dont l'*État*, comme « machine d'État », peut permettre une réalisation relative, progressivement inscrite dans la vie sociopolitique de ceux dont les ancêtres avaient déjà conquis le titre de *citoyen*. Parce que l'*État* est pour eux d'abord et avant tout un outil, complexe et sophistiqué, et que comme « machine » ou comme outil, il devrait normalement être neutre. Seul l'usage qui en est fait ne l'est pas ; il peut même devenir négatif, s'il consiste à organiser ses modifications pour en faire une arme contre la société ; si le jeu politique pour la conquête où le mauvais usage de cet outil qu'est l'*État* consiste à ignorer, à contourner ou à détourner « les principes » sur lesquels il repose, alors peut s'exprimer légitimement la révolte sociale.

V. L'ATP *Genèse de l'État moderne : contexte et texte*

Mettre en cause les approches savantes de l'État du passé revient à tenter de comprendre son édification et sa prégnance sociale. Car connaître ce qu'en pensaient ceux qui le vivaient hier ne peut se faire que de manière indirecte, vu l'état des sources disponibles pour une telle étude. Et ceci, bien que la plus grande partie des archives et autres documents sur les sociétés dites d'*Ancien Régime*, contemporaines de l'État dit *moderne* de la période historique qualifiée du même adjectif en France, émanent des institutions créées par l'État. C'est pourquoi les historiens ont pu tant disserter sur l'*État*, sur l'*État moderne* plus précisément, au point d'en avoir fait, à partir de 1984, le thème d'une série d'Actions Thématisques Programmées (ATP), d'abord en France, puis poursuivies à l'étranger.

Le moment politique de l'élaboration de celle-ci, sous l'égide du Centre National de la Recherche Scientifique, à l'initiative de la France donc, correspond à un moment très précis de l'histoire française, de celle de l'Europe, et de celle du monde. En France, l'ATP du CNRS intervient peu après le changement radical, par le gouvernement d'inspiration socialiste au pouvoir, de son orientation économique et financière. Ce changement, opéré à partir du 21 mars 1983, est demeuré connu sous l'expression de *tournant de la rigueur*. Se met alors en place une politique radicalement opposée au *programme commun de la gauche* qui avait permis l'élection de François Mitterrand

à la présidence de la République, un peu moins de deux ans plus tôt, sans que celui-ci ne se sente moralement et politiquement obligé de démissionner, inaugurant ainsi une pratique nouvelle, politiquement indécente, qui sera celle de ses successeurs.

Ce changement signe l'alignement de la France sur les fondations économiques adoptées par l'Union Européenne que sont le néolibéralisme et sa variante ordo-libérale d'origine allemande, qui font de l'État de chaque nation d'Europe l'organisateur de son démantèlement. Sur le plan politique, il signe l'acceptation d'abandons successifs de souveraineté par l'État de la République française, sans consultation de son peuple, au profit d'instances européennes au profil technocratique et bureaucratique affirmé. Ces instances dont l'aspect de « machine étatique » n'a aucune base démocratique véritable, ne relèvent d'aucune souveraineté autre que celle fantasmée par des « européistes » oublieux de l'histoire politique des peuples Européens ; une histoire de la difficile et mouvementée conquête de leur souveraineté en tant que *nation*, fondement de toute démocratie.

Sur le plan mondial, c'est le moment où ce que tous les médias qualifiaient jusqu'alors de « crise », et ce que nombreux d'historiens économistes de formation historienne qualifiaient de crise de longue durée, ouverte par les deux chocs pétroliers successifs de 1973 et 1979, est transformé par la magie de la communication médiatique en ordre économique nouveau inaugurant une ère de l'histoire mondiale, qui, après l'effondrement sur lui-même de l'empire soviétique, prendra, dans les années 1990, le nom de « mondialisation »⁴⁴.

Ce qui précède n'est pas un excursus, marginal et personnel ; ce sont des faits vérifiables par tout *citoyen* prenant le respect de la souveraineté du peuple par les représentants et les gouvernants de la nation au sérieux. Ils ne sont là que parce que dans ces faits, c'est

⁴⁴ La justification de la politique de rigueur, qui servit de prétexte au changement de cap économique radical du gouvernement français d'alors, fit l'objet d'une émission politique sur la chaîne de télévision *Antenne 2*, le 22 février 1984, intitulée : « Vive la crise ». Présentée par l'acteur et chanteur Yves Montand sur un scénario du journaliste Jean-Claude Guillebaud, tous deux jusqu'alors classés à gauche, l'émission affirmait, entre vulgarisation économique et spéculation politique, la nécessité de l'austérité et du retour du libéralisme économique. Son contenu fut l'objet le lendemain d'une transcription dans un numéro exceptionnel du quotidien *Liberation*, lui aussi alors classé à gauche.

bien de l'*État moderne* et de son histoire qu'il est question. Ils ne font que confirmer la manière dont Jean-Philippe Genet conclut son article dressant en 1997 le bilan de l'ATP *Genèse de l'État moderne*, dont il avait été la cheville ouvrière :

Quand les vieilles nations d'Europe sont sur le point d'entrer dans une nouvelle structure politique, sans que pratiquement aucun de leurs régimes, pour démocratiques qu'ils soient, ne leur ait permis, par un vote directement et clairement exprimé, un choix qui remet en cause le principe même de souveraineté populaire [...] quand les bouleversements du système de communications transforment de fond en comble les représentations et les mentalités individuelles, qui, en définitive, donnaient leur cohésion aux États, alors les scientifiques doivent à la société à laquelle ils appartiennent des réponses. Et devant ces questions, l'historien est le seul à pouvoir, et donc à devoir, redonner à tous ces problèmes aigus du moment leurs racines, leur profondeur chronologique, la mesure diachronique de leur temps que l'actuel écrase et obscurcit⁴⁵.

Ce contexte historique et politique de la mise en place de l'ATP *Genèse de l'État moderne* n'a changé depuis qu'en s'aggravant. S'il n'en avait pas alors conditionné strictement l'idée et n'avait pas forcément influencé directement les interprétations des chercheurs, il est probable qu'il ait été présent dans leur esprit. En admettant donc la focalisation d'organismes de recherches sur l'*État*, on peut s'interroger néanmoins sur la nécessité et l'urgence que ceux-ci ont ressenties à réunir leurs ressources en chercheurs qualifiés en histoire plus particulièrement sur ce thème ; dans ce « champ », aurait dit Pierre Bourdieu.

De plus, du point de vue des débats internes aux historiens, ces ATP cadreraient chronologiquement avec un moment d'interrogation sur le statut de l'histoire dans la société⁴⁶. Une réponse inattendue a consisté à affirmer que chaque génération d'historiens revient sur les résultats de leurs aînés, moins pour en reprendre le fil de manière critique que pour répondre à une « demande sociale » nouvelle.

⁴⁵ J.-Ph. Genet, « La genèse de l'État moderne. Les enjeux d'un programme de recherche », *Genèse de l'État moderne*, n° thématique d'*Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 118, 1997, p. 3-18, p. 18.

⁴⁶ A. Guery, « L'historien, la crise et l'État », *Annales HSS*, n° 2, mars-avril 1997, p. 233-256.

Personne n'a jamais su saisir cette demande d'histoire venant de la société, dont on ne sait toujours pas qui en organiserait la formulation. Si telle était la finalité première de la recherche historique, « écrire l'histoire dont une société a besoin », alors l'histoire ne pourrait plus relever du statut de « science », sociale et d'érudition. Son cours ne dépendrait plus seulement d'un savoir critique accumulé, de la découverte de sources nouvelles ou de procédures neuves d'interprétations de sources connues, mais avant tout d'une « demande sociale » pouvant devenir une injonction sociale, au gré de politiques de la recherche non contrôlées par les chercheurs eux-mêmes. Que cette « demande », soi-disant « sociale », soit informulée, qu'elle soit mal formulée ou même bien formulée, mais alors par qui, au nom de quoi, pourquoi et dans quel but, deviendrait la question prioritaire et, très vite, apparaîtraient des spécialistes en communication pour aider les chercheurs à formuler leurs projets de réponses à une telle « demande ». Or, comme tout chercheur, le chercheur historien doit pouvoir s'abstraire des modes, des codes, des idées, bonnes ou mauvaises, qui traversent la société où il vit en l'influencant. Pierre Clastres, en son temps, en avait fait la démonstration.

Bien qu'il se réfère aux analyses de Bourdieu, notamment sur la question de savoir si l'*État* est un « champ », au sens où le sociologue emploie ce mot, alors que dans ses cours, celui-ci hésite à le traiter comme tel avant de s'y résoudre – aborder la question de l'*État* comme transversale à tous les « champs » semblerait pourtant l'approche la plus sage et la plus juste – Jean-Philippe Genet prend un tout autre chemin pour définir l'*État moderne* :

Pour bien marquer le caractère déterminant de l'*État moderne* en tant que structure socio-politique originale et distincte, je proposerai une définition de travail : un *État moderne*, c'est un *État* dont la base matérielle repose sur une fiscalité publique acceptée par la société politique (et ce dans une dimension territoriale supérieure à celle de la cité), et dont tous les sujets sont concernés.

Plutôt que de compléter cette définition, qui peut sembler trop restreinte, parce que limitée à la définition de ce que nombre d'historiens de l'Ancien Régime ont appelé « l'*État fiscal* », Jean-Philippe Genet préfère ajouter des précisions sur le sens qu'il octroie à chacun de ses éléments. L'*État* est ici « une forme d'organisation

sociale qui, au nom de sa propre légitimité, garantit sa propre sécurité et celle de ses membres ». L'impôt suppose une distinction entre sphère publique et sphère privée ; son acceptation se fait par un mode de représentation des imposés. Cela infère donc l'existence d'une société politique déjà présente, ce que Jean-Philippe Genet ne précise pas⁴⁷. Sauf l'emploi du mot « sujet » au lieu de celui de « citoyen », sa définition s'accorderait bien avec les définitions politiques de l'*État-Nation* tel que celui-ci va se développer de la fin du XVIII^e siècle à nos jours, mais moins facilement avec celles qui lui sont antérieures.

Cette définition, en effet, ne dit pas d'où vient ce qui permet cette existence matérielle de l'*État* du point de vue des principes, des mentalités, du droit, à commencer par ce qui distingue la sphère publique et la sphère privée de la vie de tout un chacun qui accompagne cette existence. Elle ne dit pas non plus pourquoi le moyen fiscal, qui est de l'ordre de l'allocation de ressource par la contrainte à un *État*, qui ne se définit lui-même jamais par rapport à elle, a été accepté – souvent très mal⁴⁸ – sous cette forme, ni comment et par qui, au nom de qui, à partir de quelle instance. En voulant accorder l'*État moderne* avec le seul *État* de la première modernité sans se prononcer sur celui de la seconde, alors que sa « définition de travail » y prédispose, Jean-Philippe Genet met fin à l'hypothèse de la continuité d'un processus historique par-delà la coupure révolutionnaire, plus particulièrement sur ce qui est déterminant ou ne l'est pas dans cette coupure concernant l'*État*, et fait abstraction de la place de la *nation*, selon sa définition nouvelle, dans l'évolution du rôle et de la place de l'*État* dans la société.

De ce point de vue, les commentaires de Pierre Bourdieu sur les rapports entre approche historique et approche sociologique d'une société n'ont pas rassuré les historiens sur sa manière de les envisager. Qualifier comme seule « histoire scientifique » l'histoire « qui est affranchie de l'objet strictement *national* », renvoyer une histoire politique intégrant cet « objet » dans la catégorie de « l'histoire commémorative » en faisant suivre l'expression de commentaires

⁴⁷ J.-Ph. Genet, *loc. cit.*, p. 3-6.

⁴⁸ Parmi une bibliographie très abondante, cf. H. Neveux, *Les révoltes paysannes en Europe. XIV^e-XVII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1997 ; Y.-M. Bercé, *Croquants et Nu-Pieds. Les soulèvements en France du XVI^e au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard-Julliard, 1974.

désobligeants sur les collègues qui s'y livrent, dire qu'« on ne peut qu'éprouver une très grande tristesse lorsque l'on voit des représentants de l'École des *Annales* sacrifier au genre "Histoire de France" », n'aide pas au rapprochement souhaité entre histoire et sociologie. Celui-ci apparaît alors comme un rapprochement conditionné, pour ne pas dire conditionnel, quand on pourrait en attendre au contraire un réinvestissement méthodologique fondé sur l'échange des approches. Stigmatiser une « histoire qui reste centrée sur le contact sacré et sacralisant avec les archives »⁴⁹ revient à priver les historiens d'études de cas sur lesquels la plupart d'entre eux savent réfléchir et exprimer leur réflexion. L'évacuation systématique de toute référence à la *Nation*, en occultant sa place déterminante dans l'histoire, et ceci sur une longue durée, pour autant de bonnes causes que de mauvaises, revient à la confier aux seuls partis du nationalisme et à s'en satisfaire, ce qui ne relève guère d'une démarche de *citoyen*, mais pas plus d'historien que de sociologue.

Rappelons ici qu'un des grands maîtres de l'École sociologique française, Marcel Mauss, est l'auteur d'un ouvrage inachevé sur *La Nation*, qu'il ne présente pas comme contradictoire avec l'internationalisme et le socialisme. Tous ceux qui se réclament séparément de l'un ou de l'autre de ces trois drapeaux feraient bien de lire ou de relire ce livre avant de disserter en vain sur les deux qu'ils ont délaissés⁵⁰. Pierre Bourdieu avait-il oublié que l'un de ses prestigieux prédecesseurs a écrit un livre dont son héritier lointain fait sonner le titre comme un mot provocant et exécré sous sa plume, même si ce mot a été très souvent, dans son sens d'abord politique, moteur de l'espoir de nombreux peuples désirant construire « leur » *État* en faisant d'un peuple opprimé une *nation* indépendante. Ce contexte mortifère de la confusion extrême qui règne aujourd'hui dans la vie, les idées et les principes politiques, et dans la vie politique parce que dans les idées et les principes politiques qui conditionnent cette vie, peut-il être abordé de cette façon, par un choix délibéré

⁴⁹ P. Bourdieu, « Sur les rapports entre la sociologie et l'histoire en Allemagne et en France. Entretien avec Lutz Raphaël », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° thématique *Histoire sociale des sciences sociales*, n° 106-107, mars 1995, p. 108-122, p. 110 et 111.

⁵⁰ M. Mauss, *La Nation* (texte édité et présenté par M. Fournier et J. Terrier), Paris, PUF, coll. Quadrige, 2013. Commencé après sa démobilisation en 1918, cet ouvrage n'a jamais été terminé par Marcel Mauss de son vivant.

d'occuler la *nation* en la reléguant systématiquement dans l'enfer du nationalisme, et hors de la question de l'*État*? C'est ce que fait systématiquement Pierre Bourdieu au long d'un ouvrage de 657 pages ne permettant pas de démêler l'écheveau soigneusement entretenu par des forces politiques dont, par ailleurs, il entendait combattre l'influence.

L'approche de la question de l'*État* sous la seule forme de l'*État moderne* occulte, paradoxalement, le bouleversement qu'a représenté le transfert de la souveraineté du roi au peuple lors de la Révolution française, faisant de ce peuple une *nation* riche d'un sens politique nouveau. Nous savons que la marche politique de l'histoire européenne et, bien au-delà de celle-ci, celle de nombre de pays dans le monde, en a été bouleversée. Ce qui permet à Tocqueville d'établir une continuité entre l'*État* d'Ancien Régime et l'*État* né de la Révolution est la politique de centralisation administrative⁵¹, qui commence bien avant la Révolution et continue après celle-ci ; Napoléon ne fait que poursuivre la mise en place des administrations organisées sous la Convention et le Directoire et que maintenir l'organisation de la Grande Armée selon celle que les trois derniers rois Louis avaient donnée à l'armée royale, plus la conscription instituée dans son principe en 1793 et mise en pratique en 1798⁵². Continuité entre l'*État* de la première modernité et celui de la seconde, donc, qui justifie l'usage de l'expression d'*État moderne* au-delà du bouleversement révolutionnaire.

Pour autant, l'ouvrage fondamental de Tocqueville reste une explication magistrale des causes de la rupture qu'a été la Révolution et des formes qu'elle a prises, qui restent liées à la volonté de contrer l'histoire de l'Ancien Régime. Il ne s'agit nullement pour lui, en reprenant une vilaine expression aujourd'hui à la mode, « d'enjamber » les événements révolutionnaires, mais de les comprendre en les inscrivant dans l'histoire longue de la France. Le

⁵¹ A. de Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Gallimard, 2 vol., 1952 et 1953. Cf. vol. 1, p. 107-143, et 236-250. Tocqueville priviliege deux moments d'établissement de cette centralisation : les règnes de Henri IV et de Louis XIV, qui répondent respectivement à la fin des *guerres de Religion* et à l'après *Fronde* (1648-1653).

⁵² J. Godechot, « Sens et importance de la transformation des institutions révolutionnaires à l'époque napoléonienne », *La France à l'époque Napoléonienne*, n° spécial de la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, juillet-septembre 1970, t. XVII, p. 795-813, cf. p. 801-811.

centrage de l'ATP *Genèse de l'État moderne* sur « l'État de la première modernité » – sur « l'État prémoderne » (early modern) pour les écoles historiques anglo-saxonnes – pose une autre question, celle de ses débuts. On retrouve là la vieille thématique de la qualification d'*Ancien Régime* reprise aux débats révolutionnaires par les historiens français de la *période moderne* de l'histoire de France, étendue de l'histoire politique à l'histoire démographique et économique de la même période par les historiens des *Annales*, parfois au-delà du cas français, sans qu'un accord n'ait jamais été fait au sujet du commencement de ces *Anciens Régimes des Temps Modernes*. De quels événements, de quels bouleversements, de quelle crise de quel ordre, est né cet *État moderne d'Ancien Régime* ?

VI. De la société sans État à la société avec État

En simplifiant à l'extrême et en conservant la définition canonique de l'*État*, on pourrait dire que de même que l'histoire de l'*État* commence avec l'histoire de l'Antiquité, l'histoire de la forme moderne de l'*État* commence, au sein de cette histoire de l'*État*, avec l'histoire de la première modernité. L'une et l'autre de ces *genèses* émergent de périodes caractérisées par une absence d'*État* dans leur processus de civilisation : la première par une absence complète d'*État*, la société primitive secrétant un rejet de cette forme de pouvoir qui en fait une société *contre l'État*, selon Pierre Clastres, et la seconde par une société secrétant également la régulation des rapports sociaux en dehors d'un *État*, mais parce que cet *État* ne subsiste qu'*a minima*, sous le régime politique d'une monarchie, trop faible alors pour remplir le rôle que lui confèrent les principes qu'expriment ses théoriciens, ses rites et ses cérémonies.

La question revient donc à savoir si, dans le cas de la société primitive, il est possible de concevoir la *chefferie* comme un embryon d'*État*, ce à quoi s'oppose Pierre Clastres. Selon lui, prestige et représentation de sa société auprès d'autres ne signifient pas que ce « chef » émane d'un pouvoir d'*État*, rien ne permet logiquement d'envisager que de ce même chef puisse découler la formation d'un

État⁵³. Un constat anthropologique général montre que l'élévation d'un membre d'une société en « chef » est une caractéristique universelle et transhistorique de toute société. La société primitive n'y échappe pas⁵⁴, mais sans que cela implique que ce « chef » soit un « chef d'État ». Reste alors à savoir pourquoi et comment ce qui a pu permettre le développement de ce qui est vrai en toute autre société que la primitive, c'est-à-dire le passage de l'embryon d'État repérable en la personne du chef en *État*, a pu se faire, c'est-à-dire sur quel fondement autre que l'auto-régulation en interne des rapports sociaux générant une attitude spontanée « contre » ce passage.

Sous cet angle, deux constantes d'anthropologie sociale, propres tant à la société primitive « sans État » qu'à la société « à État », peuvent permettre d'envisager une explication du passage de l'une à l'autre : d'une part, l'usage de la violence, plus particulièrement guerrière, dont Pierre Clastres a montré qu'elle était omniprésente dans les sociétés primitives⁵⁵, et d'autre part, la croyance religieuse, qui renvoie les principes selon lesquels la société doit être vécue à des fondements extérieurs et supérieurs. Friedrich Nietzsche a soulevé l'une et l'autre de ces questions dès la seconde moitié du XIX^e siècle. Ainsi en va-t-il de la violence guerrière :

J'ai employé le mot “État” : il est aisé de concevoir ce que j'entends par là – une horde quelconque de blondes bêtes de proie, une race de conquérants et de seigneurs qui, avec son organisation guerrière doublée de la force d'organisation, laisse, sans scrupule, tomber ses formidables griffes sur une population peut-être infiniment supérieure en nombre, mais encore informe et errante. Telle est bien l'origine de l’“État” sur la terre : je pense qu'on a fait

⁵³ P. Clastres, « Échange et Pouvoir : philosophie de la chefferie indienne », *La société contre l'État*, *op. cit.*, p. 25-42 ; « La question du pouvoir dans les sociétés primitives » *Recherches d'anthropologie politique*, Paris, Seuil, 1980, p. 103-109.

⁵⁴ Cl. Levi-Strauss, « The Social and Psychological Aspects of Chieftainship in a Primitive Tribe : The Nambikwara of Northwestern Mato Grosso », *Comparative Political Systems. Studies in the Politics of Pre-industrial Societies* (R. Cohen et J. Middleton éd.), New York, The Natural History Press, 1967 [1944], p. 47.

⁵⁵ P. Clastres, « Archéologie de la violence. La guerre dans les sociétés primitives », *Libre. Politique, anthropologie, philosophie*, 1977, n° 1, p. 137-173, repris dans *Recherches d'anthropologie politique*, Paris, Seuil, 1980, p. 171-207, et, en édition séparée, sous le même titre aux Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues, coll. Poche essai, en 1999 et 2005.

justice de cette rêverie qui faisait remonter cette origine à un “contrat”⁵⁶.

L'allusion finale au *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau est conforme aux rapports compliqués de Nietzsche avec l'œuvre de son prédécesseur⁵⁷, selon une interprétation erronée dont Claude Lévi-Strauss a rendu justice depuis⁵⁸.

Selon Pierre Clastres, qui au cours et à la fin de son article dialogue plutôt avec Hobbes et sa société comme guerre de tous contre tous, l'être social primitif repose entièrement sur la guerre entre communautés différentes. Les sociétés primitives « sont des sociétés violentes, leur être social est un être-pour-la-guerre », écrit-il⁵⁹. Car la guerre primitive est la force de dispersion contredisant la force d'unification sociale qu'impliquerait la constitution d'un État. Pierre Clastres retient de Hobbes l'État dont la tâche primordiale est de pacifier la société ; la guerre dont il est question est la guerre civile, ou celle qui vient de l'extérieur, portée par un ennemi, et qui oblige toute société à vivre selon un *état de guerre*, différent de celui qui préside à sa vie sociale habituelle. La fin de cet état de guerre ouvre la voie à l'alliance plus qu'à l'échange, qui est principalement l'échange des femmes que l'alliance conditionne. Dans une seconde phase, elle ouvre la voie à la recherche d'une forme de stabilité retrouvée qui, si elle offre l'avantage du retour de la paix, a l'inconvénient que ce soit au risque de l'institution de la société sous la forme de l'État.

La reprise de la guerre empêche une telle évolution. En quoi la guerre, plus que l'échange, en permettant l'alliance, et en interdisant l'État par séparation de la société, renvoie sa structuration à la société elle-même. Dans ce cycle, la guerre est première ; elle est celle qui bloque donc la possibilité d'une évolution vers la formation d'un

⁵⁶ F. Nietzsche, *La généalogie de la morale* (1887), *Oeuvres*, Paris, Robert Laffont, coll. Bouquins, 1993, vol. 2, p. 767-889, p. 827. Pierre Clastres dira l'influence de cet ouvrage sur sa problématique dans P. Clastres, *Entretien avec l'anti-mythe* (1974), Paris, Sens et Tonka, 2012, p. 50.

⁵⁷ J. Lacoste, « Nietzsche et la civilisation française. Comment cesser d'être Allemand ? » en postface au vol. 1 de l'édition citée dans la note précédente, p. 1301-1365, cf. p. 1345-1351.

⁵⁸ Cl. Levi-Strauss, « Jean-Jacques Rousseau, fondateur des sciences de l'homme », *Anthropologie structurale* 2, Paris, Plon, 1973 ; rééd. coll. Pocket, 1996, p. 45-56.

⁵⁹ P. Clastres, *ibid.*, p. 139.

État. Et Pierre Clastres termine son article par la phrase : « la guerre est contre l'État ».

« L'État lui-même ne connaît pas de loi non écrite plus puissante que le fondement mythique qui atteste ses liens avec la religion et ses racines mythiques », a aussi écrit Nietzsche dans un texte sur la perte que représente pour l'homme « moderne » la disparition de sa « patrie mythique »⁶⁰. Huit ans avant cette remarque du « philosophe au marteau », Fustel de Coulanges, dans un beau passage de ce qui reste un chef-d'œuvre de l'historiographie française, avait montré « l'excessive difficulté qu'il y avait pour les populations primitives à fonder des sociétés régulières. Le lien social n'est pas facile à établir entre ces êtres humains qui sont si divers, si libres, si inconstants ». Les croyances partagées ou simplement ressemblantes sont la source de regroupements qui sont à l'origine de *la Cité antique*, d'où procède « l'enfantement de l'État »⁶¹.

Dans un article de la revue *Libre*, à laquelle participait Pierre Clastres, Marcel Gauchet explore la même piste de la croyance religieuse, mais sous un autre angle, qu'il désigne dès le début de son article, celui de la *dette de sens*. Il s'agit de comprendre :

pourquoi les hommes se sont voulus universellement *débiteurs*, pourquoi les sociétés ont aussi obstinément pensé que leurs raisons d'être dépendaient d'autre chose qu'elles, [...] car c'est comprendre pourquoi il y a eu État possible à un moment du devenir humain social.

S'agissant de la société primitive, il rappelle que le passage de la société « sans État » à une société « à État » ne correspond pas

à la production d'une dimension sociale absolument inédite, mais à la transformation d'une dimension déjà présente au sein de la société. [...] L'État, c'est le nouveau visage d'une séparation qui traversait déjà la société, et à laquelle on ne voit quel autre statut donner que celui de condition de possibilité du fait social même.

Toutes les sociétés sont des sociétés de la séparation, en cela qu'elles reportent toutes « au dehors d'elles-mêmes leurs principes

⁶⁰ F. Nietzsche, *La naissance de la tragédie* (1872), *Oeuvres*, Paris, Robert Laffont, coll. Bouquins, 1993, vol. 1, p. 23-130, p. 123.

⁶¹ N.D. Fustel de Coulanges, *La Cité antique. Étude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome*, Paris, Flammarion, coll. Champs-Classiques, 2009 [1864], p. 190-192.

fondateurs, l'origine de leur mode d'organisation et la source de leur sens, la raison de leurs règles et de leurs usages »⁶².

Si la société primitive, étant « contre l'État », n'est pas une société confiant tant son ordre social que ses normes de régulation des relations sociales à un pouvoir séparé d'elle, pouvoir qu'on appelle l'*État*, elle n'est pas pour autant une société qui ignore toute séparation d'elle-même conditionnant cet ordre social. En extériorisant les principes fondateurs qui donnent vie à cet ordre, en les référant à une entité supérieure permettant de leur donner sens, elle les sépare d'elle sans avoir besoin de la forme étatique pour le faire. S'il n'y a pas d'État séparé dans la société primitive, il existe pourtant en elle la possibilité de voir cette séparation supérieure se transformer en État, ce qu'elle conjure, en particulier par la guerre. Cette séparation supérieure est assurée par la religion, concurrente bien antérieure de l'État comme détenteur de la vérité des fondements de la société, avant que celui-ci ne supplante celle-là dans ce rôle. Bouleversement que Hegel traduira par une formule : « Il faut vénérer l'État comme un être divin terrestre »⁶³.

Le passage de la société « sans État » à la société « à État », est-il plus simple à étudier pour le Moyen Âge finissant que pour celui de la société primitive à *la Cité antique*? Compte tenu des circonstances et de l'état de la recherche et de la littérature ethnologique et ethnographique, comparée à la recherche et à la littérature historiographique, la réponse devrait être positive, malgré les difficultés documentaires rencontrées par les médiévistes. À lire et à relire l'abondante littérature historienne existante sur la société féodale, on comprend bien que les fonctions qui, pour nous, relèvent de l'État, étaient alors dévolues à des « chefs » locaux dont les titres à les exercer ne relevaient que de leur appropriation par la force et non par le droit. Ces « chefs » avaient profité de la décomposition, vers la fin de l'Empire carolingien, des institutions monarchiques qui

⁶² M. Gauchet, « La dette de sens et les racines de l'État. Politique de la religion primitive », *Libre. Politique, anthropologie, philosophie*, 1977, n° 2, p. 5-43. Ce numéro de *Libre* annonce en première page le décès de Pierre Clastres, le 29 juillet 1977. Membre de son comité de rédaction et contributeur à celle-ci dès son premier numéro avec son grand article « Archéologie de la violence : la guerre dans les sociétés primitives », Pierre Clastres fait figurer un deuxième article sur ce même thème de la guerre : « Malheur du guerrier sauvage » dans ce numéro.

⁶³ G. W. F. Hegel, *Principes de philosophie du droit*, Paris, Vrin, 1998, § 272, p. 280.

avaient été établies par les conquérants « barbares » quand, à l'ère de leurs invasions, avait succédé celle de leur installation durable dans les territoires de l'Empire romain, auquel ils mirent ainsi fin en Europe occidentale au V^e siècle⁶⁴.

Un débat aurait dû ressurgir depuis quelque temps déjà, opposant les tenants du terme d'« invasion » à ceux du terme de « migration » pour désigner les mouvements de population qui ont caractérisé l'Europe de la fin de l'Empire romain et du Haut Moyen Âge. Ressurgir parce que l'émergence de ce débat n'est pas récente. Elle date de controverses à propos du remplacement du titre d'*invasions barbares*, habituel dans l'historiographie, par celui de *migrations des peuples*, apparue dans l'historiographie allemande, sous le mot de *Völkerwanderung*, après la dernière guerre mondiale. Cette historiographie ayant alors beaucoup à se faire pardonner sur le sujet, les historiens allemands souhaitaient repartir sur de nouvelles formulations de leurs questionnaires, sans toujours se méfier des pièges qu'elles y intégraient. Le basculement de l'attention historienne de la violence des « invasions » sur les seuls effets de celles-ci en termes de migrations avait le mérite de mettre sous la focale des aspects démographiques et culturels ainsi que leurs conséquences sociopolitiques, jusque-là parfois sous-estimés ou peu précisées. Le séquençage en deux moments des « grandes invasions » n'avait pourtant pas échappé à l'historiographie de l'entre deux guerres mondiales, laquelle se séparait seulement sur l'importance relative à donner à l'une ou l'autre des deux phases d'un même processus historique pour leurs conséquences à plus long terme. Ainsi, Marc Bloch privilégiait l'invasion quand Henri Pirenne privilégiait l'installation des envahisseurs. Mais chacun d'eux prenait en charge les deux moments, des « invasions » selon Marc Bloch, des « migrations » selon Henri Pirenne⁶⁵.

La reprise d'un tel débat semble difficile aujourd'hui. L'idée, devenue commune dans le milieu historien, selon laquelle chaque génération de chercheurs fait l'histoire dont son époque a besoin, à

⁶⁴ P. Heather, *Rome et les barbares. Histoire nouvelle de la chute de l'empire*, Paris, Alma, 2017 [2005].

⁶⁵ M. Bloch, *La société féodale*, t. 1 *La formation des liens de dépendance*, Paris, Albin Michel, 1939, partie 1, liv. 1 ; H. Pirenne, *Histoire de l'Europe, éditée d'après les carnets de captivité (1916-1918)*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2014, t. 1, liv. 1 à 3.

partir des questions que se posent ses contemporains, réunies dans une « demande sociale » qu’expriment, de fait et à leur façon, les seuls médias, comporte, outre le danger d’anachronisme, quelques effets pervers dont le principal est l’inattention à l’effet miroir du questionnaire résultant d’une telle démarche.

De ce point de vue, la question migratoire actuelle en Europe présente un exemple allant jusqu’à la caricature. Elle complique cette difficulté en divisant l’opinion publique entre ceux qui l’abordent selon la thèse dite du « grand remplacement » d’une population par une autre, et en conséquence d’un type de société et de culture par un autre, et ceux qui l’abordent selon les canons de la morale de l’accueil traditionnellement ouvert d’une société démocratique envers des migrants en grande difficulté et qui assument les conséquences d’un multiculturalisme croissant dans la société. Les premiers utiliseront volontiers le terme d’« invasion », les seconds celui de « migration », les uns et les autres récusant cependant un débat commençant en principe par l’analyse démographique, posée et quantifiée, du phénomène, afin de mieux comprendre et mesurer les effets économiques, sociaux, culturels et politiques, de ces mouvements de population.

Cet effacement du savoir et du débat informé sur une question politique, au sens fort du mot, fondamentale, au profit d’arguments d’ordres moraux évidents mais simplistes, donc discutables, a eu sur la reconsideration des « grandes invasions » du Haut Moyen Âge des effets de simplification abusive. Celles-ci ont été désormais réinterprétées dans les seuls termes de migrations paisibles, aux effets positifs d’un point de vue « civilisationnel », quand bien même cet aspect positif du processus reste difficile à démontrer sans tordre le commentaire des sources documentaires⁶⁶.

⁶⁶ Un bon exemple d’une telle torsion a été donné par la remarquable exposition *Rome et les Barbares. La naissance d’un nouveau monde*, organisée en 2008 au Palazzo Grassi de Venise, sous l’égide de l’École française de Rome et de la *Kunst- und Ausstellungshalle der Bundesrepublik Deutschland*. La présentation du splendide catalogue (Milano, Skira, 2008, 694 p.) par le président du Palazzo Grassi François Pinault et sa directrice générale Monique Veaute est une belle illustration de l’effet miroir comme principe de présentation d’une exposition magnifique, mais qui, contrairement à certains commentaires, montre combien les copies barbares de modèles romains sont souvent loin de valoir l’original d’un point de vue technique et esthétique. Ils ne s’en rapprochent que peu à peu, ce qui n’a rien d’extraordinaire et ne signifie pas l’impossibilité de parvenir, avec le temps et la

Tout étant devenu objet de révision, confondue avec le renversement obligatoire des travaux antérieurs forcément tous dépassés, l'aspect dynamique du processus *invasion-migration* a disparu malgré ce que racontent toutes les sources, invalidées au profit d'une projection d'un moralisme de nouveaux bien-pensants. De tout ceci en est résulté une sous-estimation globale de l'âpreté et de la violence de ces grands mouvements de populations se déroulant en plusieurs temps : une invasion qui peut être d'une brutalité et d'une violence intense – tous les témoignages écrits qui nous restent, que confirment les recherches archéologiques sur la même période, en rendent compte – suivie par une installation lente, par vagues successives, intégrant peu à peu et plus ou moins bien les peuples conquis.

Que l'alternance de ces phases se soit répétée au sein même des divers envahisseurs ou entre eux par la suite, une fois leur installation faite, jusqu'après la décomposition de l'Empire carolingien et l'émergence des *principautés territoriales* aux IX^e et X^e siècles⁶⁷, ne devrait pas permettre de considérer comme « périmée d'un point de vue historiographique », l'expression de « grandes invasions »⁶⁸ ; celle-ci peut très bien caractériser des migrations successives s'étant déroulées de façon violente et guerrière. Mais nous pouvons remarquer que quelle que soit l'expression sous laquelle nous désignons ce phénomène historique de longue durée de l'histoire européenne – près de dix siècles si nous allons au bout des questions ouvertes par la formation des principautés territoriales, c'est-à-dire jusqu'à l'échec des plus persistantes à devenir des États (La Bourgogne, la Bretagne, par exemple) ou à se maintenir sous cette forme – nous retrouvons, à une autre échelle et sous une autre forme que pour le passage de la société primitive à la cité antique, la scansion analytiquement nécessaire entre phase de *dispersion sociale* et phase de *d'unification sociale* de part et d'autre d'une guerre, identifiée par Pierre Clastres dans l'histoire des sociétés primitives. Les envahisseurs exercent leur domination sous des formes que les

persévérance, à un rattrapage. Mais copies et rattrapage sont de l'ordre d'une transmission-réception, non d'une originalité « civilisationnelle ».

⁶⁷ J. Dhondt, *Étude sur la naissance des principautés territoriales en France, IX^e-X^e siècles*, Bruges, De Tempel, 1948 ; rééd. Cressé, Éditions des Régionalismes, 2018.

⁶⁸ P. Heather, *Rome et les barbares*, p. 519.

historiens de ces périodes identifient comme des formes premières d'États. Mais à les suivre, on peut noter que tant que l'hétérogénéité des peuples de ces sociétés issues de ces grandes invasions-migrations ne permet pas leur symbiose en une société nouvelle, la forme étatique de la domination ne prend pas racine durablement.

La société contre l'État est un livre qui a été discuté de différents points de vue. Plus près de nous, il pourrait l'être à partir des travaux ethnologiques et archéologiques qui ont renouvelé l'approche de son terrain amérindien depuis la disparition précoce de son auteur. Pierre Clastres n'en ignorait pas les prémisses, auxquels il fait allusion dans ses textes, au passage d'une argumentation. Depuis, les développements des recherches d'écologie historique et d'archéologie adaptée à l'écosystème particulier de l'Amazonie⁶⁹ ont fait justice de la dernière terre vierge peuplée de quelques sauvages rappelant les premières sociétés de l'humanité décrites par les archéologues. Son couvert végétal inégal, pouvant atteindre jusqu'à soixante mètres de haut, est bien moins « naturel » qu'il le paraît. Son relief, modifié en nombre d'endroits par l'action de l'homme, témoigne plus d'interactions avec la nature de communautés sédentarisées que d'adaptation de chasseurs-cueilleurs à celle-ci. Le montrent bien, par exemple, les canaux, fossés, digues et réservoirs, routes et chemins exhumés par les archéologues dans la vallée de l'Upano, en Équateur, comme les champs surélevés et les milliers de butes et de tertres le long des côtes de Guyane, restes archéologiques d'une agriculture intensive. Il en va de même de ce qui subsiste de villages et même de petites villes de plusieurs milliers d'habitants y ayant vécu sur des centaines d'années.

Ces découvertes archéologiques récentes amènent à rompre avec l'image d'un territoire seulement peuplée de tribus plus ou moins nomades ou sédentaires perdues dans la dernière forêt « primaire » existante. Elles amènent à penser que des petites cités-États ont pu exister dans une Amazonie qui a été un milieu de vie d'une impressionnante diversité ethnoculturelle. Elles montrent que les

⁶⁹ S. Rostain, *Amazonie, l'archéologie au féminin*, Paris, Belin, 2020.

modifications de son environnement sont le résultat de son exploitation, durant des siècles, par des activités productives variées⁷⁰.

On peut dès lors se poser la question de savoir d'où proviennent, historiquement parlant, les « sauvages » anthropophages rencontrés et visités par Jean de Léry (1534-1613)⁷¹? Claude Lévi-Strauss considérait le livre que ce dernier avait tiré de cette rencontre comme « le bréviaire de l'ethnologue » et le premier « chef-d'œuvre de la littérature ethnologique »⁷². Anna Curtenius-Roosevelt, qui est à l'origine du renouvellement de l'archéologie amazonienne, pense que ce sont les peuples des cités et des communautés arrivés à un stade de développement le plus élevé qui ont disparu les premiers, laissant les autres peuples autochtones de l'Amazonie isolés là où les conquérants ne savaient ou ne pouvaient les trouver⁷³. Déjà en divers passages de sa *Chronique des Indiens Guayaki*, Pierre Clastres notait que le nomadisme de ces derniers leur avait permis d'échapper au sort atroce des communautés sédentaires qu'ils côtoyaient.

Ces peuples amérindiens oubliés sont-ils devenus des peuples ayant perdu la mémoire de leur propre passé ou ayant été volontairement oubliés de celui-ci ? Leurs mythes, leurs religions, l'ont-ils emporté sur la transmission de ce passé ou en sont-ils une traduction devenue indéchiffrable, y compris par eux-mêmes ? Ou encore sont-ils les rameaux égarés de peuples de « cités » perdues au cœur de la forêt, restant isolés pour s'éloigner de quelque ennemi d'une période très ancienne et revenus au temps de leurs origines ? Seule l'imagination peut répondre à ces questions, même celle qui conclurait, trop vite peut-être, à une décision de vivre collectivement selon des normes et des règles « contre l'État », par le refus d'une domination issue d'une guerre évitée ou perdue fondatrice de ce retour aux premiers stades de la vie sociale.

Une autre thèse, également fondée sur l'interprétation de témoignages archéologiques, renvoie l'origine de l'inégalité parmi les

⁷⁰ S. Rostain, *Histoire de l'Amazonie*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 2022.

⁷¹ J. de Léry, *Histoire d'un voyage en terre de Brésil* (F. Lestringant éd.), Paris, Livre de Poche, 1994 [1578].

⁷² Cl. Lévy-Strauss, *Tristes tropiques*, Paris, Plon, 1955, p. 89 et 92.

⁷³ A. Curtenius-Roosevelt, « The rise and fall of the Amazon chieftains », *L'Homme*, t. 33, n° 126-128, 1993, p. 255-283.

hommes à leur préhistoire même⁷⁴. Elle résulte d'observations archéologiques d'accumulations de biens de prestige plus ou moins considérables, apparaissant dès le paléolithique supérieur. Ces trésors, considérés comme des « surplus », seraient le fait de « chefs » de tribus, considérés comme des « entrepreneurs », bien qu'ils fassent plutôt penser aux trop célèbres « oligarques » d'aujourd'hui qui détruisent tout le crédit de la notion d'entreprise, et pas seulement en Russie ou en Ukraine. Le vocabulaire de l'analyse économique, mêlé au vocabulaire de l'anthropologie, ne crée pas pour autant une anthropologie économique. Employé ainsi, directement, dans l'analyse d'une société du passé, il n'aide pas à emporter la conviction, pas plus que ne le fait la sociologie politique de l'adhésion au « pouvoir » du « chef » au moyen de la constitution d'une « clientèle », qui le complète.

Dans la plupart des sociétés primitives, l'inégalité de richesse matérielle ne semble pas destinée à « mettre les autres à distance », mais à assurer aux plus riches un prestige au moyen de dons attendus par ceux qui n'ont pu ni su en accumuler. Il en va de même pour les dons de nourriture, sous la forme de festins. Brian Hayden pousse même la liaison anthropologie-économie jusqu'à attribuer à cette pratique l'invention de l'agriculture, qui lui serait devenue nécessaire. Du point de vue politique, il va au-delà de cette seule motivation du prestige en estimant qu'il s'agit plutôt de l'exhibition ostentatoire d'un pouvoir déjà constitué sur autrui, en vue d'assurer sa domination⁷⁵. Il y a là une transposition abusive de la place du don dans les sociétés « à État », dites « historiques », sur les sociétés primitives.

D'autres auteurs⁷⁶ ont, à partir des mêmes travaux récents, une interprétation plus proche de celle de Pierre Clastres. Ils observent que sur le très long terme de l'histoire, l'être humain a d'abord vécu le plus longtemps dans des sociétés plus ou moins regroupées dans des ensembles « civilisationnels » plus importants, mais se distinguant par une grande variété de normes et de règles que l'on

⁷⁴ B. Hayden, *L'homme et l'inégalité. L'invention de la hiérarchie à la préhistoire*, Paris, CNRS Éditions, 2008. Brian Hayden est un ethno-archéologue américain canadien.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 59.

⁷⁶ D. Graeber et D. Wengrow, *Au commencement était... Une nouvelle histoire de l'humanité*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2021.

peut qualifier de politiques, dans la mesure où les décisions qu'elles permettent de prendre les engagent consciemment sur leur façon de vivre ensemble. Leur seule caractéristique commune est l'absence de classe dirigeante séparée. Pour autant pour désigner une société politiquement organisée, hors de l'existence constatée d'un État, David Graeber et David Wengrow préfèrent utiliser le néologisme de *polité*, qui renvoie à la conduite organisée des affaires communes.

Ce mot de *polité* n'a rien de nouveau, si ce n'est d'être la traduction de l'anglais *polity*. Jusqu'au XVII^e siècle compris, et parfois au-delà, un mot français désignait exactement la même chose, le mot de *police*. Ce dernier était utilisé pour nommer l'organisation de l'ordre régnant dans un groupe social. Ce mot de *police* a une histoire qui remonte au Bas Moyen Âge, évoluant peu ensuite, tant dans sa graphie que dans sa signification, s'écrivant *pollice* à la mi-treizième siècle, puis *policie* ou *politie* un peu plus d'un siècle plus tard, enfin *police* à partir du XVI^e siècle. *Police* vient du latin *politia* qui lui-même vient du grec *politeia*. Les contextes de son utilisation font qu'il pouvait être compris dans des sens différents, depuis celui de gouvernement d'une ville ou d'un État jusqu'à celui d'organisation politique d'une communauté, ville ou État également. On retrouve ici l'ambiguïté du mot *État* dans ses utilisations au même moment.

Mais du XIII^e au XVII^e siècle, ces sens apparents ont toujours supposé l'idée sous-jacente d'ordre établi dans une société. C'est à partir de ce sens, et dans l'oubli, ou l'effacement, peu à peu, de celui de forme organisée de la société par ses propres membres, que les significations plus restreintes du mot, que nous connaissons encore, celui d'ensemble des règlements établis dans une ville ou un État pour ce qui regarde la sûreté des habitants et la salubrité publique, et celui de personnels préposés à la surveillance du respect de ces règlements, prend définitivement le pas sur le sens premier du mot. Déjà, pour Nicot, en 1606 :

Police est règlement d'un État et communauté, soit monarchique, aristocratique, ou démocratique, en denrées, habits, commerce et autres choses concernant le bien de tous.

Et pour Furetière en 1690,

Police : Loix, ordre et conduite à observer pour la subsistance et l'entretien des États et des sociétés. En général, il est opposé à

barbarie. Les sauvages de l'Amérique n'avaient ni loi ni police, en ce sens restreint, quand on en fit la découverte. Les États différents ont diverses forces de police pour leurs mœurs et pour leur gouvernement. La police de Sparte était différente de celle d'Athènes.

Dans la dénomination officielle des « Intendants de justice, police et finances » qui s'imposent en France au XVII^e siècle, « police » est à comprendre en ce sens restreint et pratique. Peut-on réhabiliter, à l'aide du mot « polité », l'idée de forme organisée de la société par ses propres membres, que le mot *État* et celui de police ne prennent plus en compte ? Permettraient-ils de mieux comprendre une dichotomie fondamentale soulignée par Pierre Clastres dans ses travaux entre l'intégration des principes politiques qui fondent sa vie sociale par elle-même et la séparation d'une instance d'hommes de pouvoir chargés de s'en occuper, qu'on appelle l'*État* ?

On peut interpréter l'indétermination affichée du mot *État* dans les textes de Pierre Clastres, l'usage qu'il fait de ce mot, comme la marque de ce qui le sépare de la *polité*, de la *police* au sens premier et ancien qu'avait parfois encore ce mot dans les sociétés « à État ». Dans ses textes, il n'utilise pas ce terme de *police*, ou de *politie*, devenu aujourd'hui illisible dans son sens premier. *État* y rend compte du danger d'une confiscation d'une telle *polité* ou *police*, qui apparaît avec l'émergence d'un pouvoir qui ne relève pas de la même caractéristique que tous ces petits pouvoirs qui s'exercent dans toute société humaine au quotidien. Pierre Clastres ne croyait pas à l'importance, dans la société primitive, du rapport étroit qui pouvait exister entre ce que Michel Foucault appelait « la microphysique des pouvoirs » et une « gouvernementalité » s'appuyant dessus pour établir un pouvoir d'*État*⁷⁷. Pour lui, ces micro-pouvoirs n'expriment que

des normes soutenues par la société entière. Ce ne sont pas des normes imposées par un groupe particulier à l'ensemble de la société ; ce sont les normes de la société elle-même ; ce sont les normes à travers lesquelles la société se maintient ; ce sont donc les normes que tout le monde respecte⁷⁸.

⁷⁷ Il faudrait ici citer presque toute l'œuvre de Michel Foucault sur le pouvoir.

⁷⁸ P. Clastres, *Entretien avec l'Anti-mythes* (1974), *op. cit.*, p. 23.

À travers les petites divergences de la manière dont ils sont compris, ces « pouvoirs » ne font que contribuer à faire société, par expression de ces normes. Ils révèlent l'existence et le fonctionnement de la *polité-police* de la société en son entier.

Tout autre est le pouvoir de commander, qui suppose celui d'établir une domination, pouvoir que ne peut assurer effectivement le seul prestige. Ce pouvoir en surplomb de la société, séparé d'elle et se vivant comme supérieur, non seulement par ceux qui ont confisqué l'expression de ces normes, mais par ceux à qui elle a été confisquée, a besoin d'une justification pour être exercé. Son exercice au nom d'une *polité* ou *police* que ce même pouvoir reformule en l'exprimant dans des cérémonies, par des rites et des symboles, est une justification idéale.

Tout ceci n'a pu se faire que dans une relative inconscience. Les membres des sociétés primitives ne pouvaient pas s'opposer consciemment à un *État* dont, par définition, ils ne pouvaient pas avoir la moindre idée ; c'est leur société qui est « contre », par sa manière même de vivre sa *polité*, sa *police*, c'est-à-dire sa *politique*. Vivant parfois en état de guerre, que Pierre Clastres appelle « la guerre », ils vivent des moments de transition entre société se défaissant et société se recomposant, peut-être sans voir toujours le changement que certaines guerres permettent d'insuffler dans l'ordre de leur société. Le mot latin de *status*, d'où vient le mot *État*, est un mot qui rend d'abord compte de tout phénomène stable, statique, en équilibre dans la durée. Est-ce la recherche d'une telle stabilité qui a pu amener l'État dans une société « sans État » parce que « contre l'État » ?

Face au flux incessant d'événements qui bouleversent l'ordre social, dont la guerre est l'événement majeur, l'État apparaît comme l'ensemble de moyens intellectuels, politiques, cérémoniels et bureaucratiques, mis en œuvre par l'être humain pour tenter de stabiliser ce qui est devenu son histoire. Des chefs-d'œuvre techniques autant qu'esthétiques que furent, et sont encore parfois, nos paysages de campagnes et de forêts, avant les saccages imbéciles d'inconscients se prétendant savants des cinquante dernières années, à nos monuments, devenus patrimoine d'une nation malgré eux en perte d'identité, les traces tant matérielles qu'intellectuelles et artistiques témoignent, malgré les destructions des guerres, de

l'inventivité créatrice féconde de cette histoire. Ces traces, laissées tant par « la machine étatique », c'est-à-dire par l'*Un*, que par « ses peuples », comme disait le roi de France, sont telles qu'il semble impossible de mettre en comparaison ce qui apparaît comme un ouvrage coordonné des décisions de l'*Un* avec ses sujets ou ses concitoyens, avec celui de quelque société primitive que ce soit.

Mais tel n'est pas le propos de Pierre Clastres, dont le but est d'abord scientifique. Ce qu'il met en cause, par le ton de son texte, est le très vilain prix humain à payer de ce beau résultat : une société de dominants privilégiés vivant de l'aliénation de ceux qu'ils dominent. Ce qui renvoie à la révolution néolithique, non seulement trop fameuse à son gré, mais « malencontre », écrit-il en reprenant le mot qu'utilise La Boétie pour désigner un même changement radical de société, qu'il ne pouvait pas, lui, situer chronologiquement de manière aussi précise et lointaine que nous. Pour autant, et là encore Pierre Clastres montre qu'il suivait de près tant les découvertes ethnographiques que les travaux des archéologues préhistoriens de son temps, il pressent qu'elle n'a pu être aussi radicale qu'elle est présentée et que ses fondements purement techniques, que peut expliquer le changement de taille démographique des sociétés⁷⁹, ne ruinent pas son postulat de la prééminence du politique dans un tel changement.

En fait l'histoire de l'État monarchique français peut lui apporter un élément de confirmation décisif, qui marque une solution de continuité entre la chefferie de la société primitive et la royauté constructrice d'un État qui lui est indispensable. La manière dont l'un et l'autre assurent leur prestige personnel est la même : par des dons répétés, l'une et l'autre doivent être larges, donner sans retenue. Dans les comptes de dépenses de la monarchie française d'Ancien Régime, la nomenclature la plus détaillée est toujours celle des dons, selon leur forme, leur procédure, leur niveau, etc. et tous font partie des dépenses ordinaires, c'est-à-dire obligatoires. Seuls en sont exclus ces autres sortes de dons que sont les dépenses de bienfaisance (Hôpitaux, etc.), qui relèvent des dépenses extraordinaires que le roi

⁷⁹ À l'occasion d'un entretien, Pierre Clastres rend hommage à Rousseau pour avoir, le premier, soulevé ce problème de la taille démographique et territoriale des sociétés primitives par rapport aux sociétés étatiques. Cf. P. Clastres, *Entretien avec l'Anti-mythes* (1974), *op. cit.*, p. 20-21.

doit également faire, mais faire « gratuitement », c'est-à-dire sans espoir de retour, car considérées comme exercice de la charité d'un roi très chrétien⁸⁰. En deçà de la question religieuse déterminante pour qualifier les types de sociétés, lesquelles de ces dépenses par dons correspondent le mieux à celles du chef d'une société primitive n'est pas clairement déterminable. Car les dons ordinaires du roi, censés être accomplis librement, sont destinés à lui assurer fidélité et clientèle que dissimule le prestige qui les accompagne, ce qui n'est pas le cas du chef primitif, à qui suffit le prestige. Il est nécessaire que l'un et l'autre fassent des dons, mais les raisons de les faire ne procèdent pas que du prestige pour l'un quand c'est le cas pour l'autre. Reste à savoir si ce rôle que jouent les dons de l'Un ne vient pas de la simple évolution du rôle que jouaient les dons de l'autre auparavant. Mais il ne fait aucun doute que les uns et les autres relèvent de ce que nous appelons la politique.

⁸⁰ A. Guery, « Le roi dépensier : le don, la contrainte et l'origine du système financier de la monarchie française d'Ancien Régime », *Annales É.S.C.*, 39^e année, n° 6, novembre-décembre 1984, p. 1241-1269.